



Ville de
Kingersheim

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023
DE LA COMMUNE DE KINGERSHEIM**

Sous la présidence de Monsieur Laurent Riche, Maire

La séance en présence du public est ouverte à 18h30

Pour les points 1 à 3

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, BRAND Denis, GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Absente non excusée : ACHA Giulia

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
LEIB Hélène a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
WEBER Daniel a donné procuration à GATTESCO Francis
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Michel Rimbart, DGS par intérim

Pour les points 4 à 7

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, MAYORAL Caroline,

UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, BRAND Denis, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
LEIB Hélène a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
WEBER Daniel a donné procuration à GATTESCO Francis
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Michel Rimbart, DGS par intérim

Pour les points 8 à 19

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, BRAND Denis, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
WEBER Daniel a donné procuration à GATTESCO Francis
HAMMERER Emilie a donné procuration à FRITTOLINI Claudia
LITZLER Corine a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Michel Rimbart, DGS par intérim

Assistaient également

1 représentant de la presse
2 collaborateurs
6 auditeurs

Quorum = 17 élus

Ordre du jour de la séance :

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023
2. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la Ville
3. Signature d'une nouvelle convention entre la Ville de Kingersheim et l'Amicale du personnel communal de la Ville
4. Engagement pour le label Climat Air Energie (CAE)
5. Demande de subvention auprès de l'Etat – Fonds Vert

MARCHES PUBLICS

6. Convention constitutive d'un groupement de commandes avec coordinateur pour les prestations de services de télécommunication

FINANCES

7. Budget primitif Ville - reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022
8. Budget Ville de l'exercice 2023
9. Taux de fiscalité 2023

DEVELOPPEMENT DURABLE

10. Convention d'assistance de maîtrise foncière
11. Rapports annuels 2021 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par m2A et le SIVOM

ENFANCE ET SPORT

12. Mise à disposition à titre gracieux du Hangar au groupe BK
13. Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Kingersheim, l'Aide Sociale à l'Enfance et l'association LED
14. Signature d'un bail locatif pour l'implantation de l'école Montessori Mulhouse à l'ancienne école maternelle Croix-Marie
15. Attribution de subventions pour des voyages scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim

SERVICES TECHNIQUES

16. Convention de prestation de services avec Mulhouse Alsace Agglomération pour l'exercice de la compétence eau

RESSOURCES HUMAINES

17. Tableau des effectifs
18. Contrat d'assurance statutaire 2024-2027
19. Recrutement de personnel saisonnier

DIVERS

20. Rapports de la municipalité
21. Divers et communication

Délibérations adoptées et teneurs des discussions – Sommaire

AFFAIRES GENERALES	38
1. <i>Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023.</i> _____	38
2. <i>Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la Ville</i> _____	38
3. <i>Signature d'une nouvelle convention entre la Ville de Kingersheim et l'Amicale du personnel communal de la Ville</i> _____	39
4. <i>Engagement pour le label Climat Air Énergie (CAE)</i> _____	40
5. <i>Demande de subvention auprès de l'État - Fonds Vert</i> _____	46
MARCHES PUBLICS	46
6. <i>Convention constitutive d'un groupement de commande avec coordinateur pour les prestations de services de télécommunications</i> _____	46
FINANCES.....	48
7. <i>Budget primitif Ville : reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022</i> _____	48
8. <i>Budget Ville de l'exercice 2023</i> _____	50
9. <i>Taux de fiscalité 2023</i> _____	54
DEVELOPPEMENT DURABLE	56
10. <i>Convention d'assistance de maîtrise foncière</i> _____	56
11. <i>Rapports annuels 2021 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par m2A et le SIVOM</i> _____	58
ENFANCE ET SPORT	61
12. <i>Mise à disposition à titre gracieux du Hangar au groupe BK</i> _____	61
13. <i>Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Kingersheim, l'Aide sociale à l'Enfance et l'association LED</i> _____	63
14. <i>Signature d'un bail locatif pour l'implantation de l'école Montessori Mulhouse à l'ancienne école maternelle Croix-Marie</i> _____	64
15. <i>Attribution de subvention pour des voyages scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim</i> _____	66
SERVICES TECHNIQUES	68
16. <i>Convention de prestations de services avec Mulhouse Alsace Agglomération pour l'exercice de la compétence eau</i> _____	68
17. <i>Tableau des effectifs</i> _____	70
18. <i>Contrat d'assurance statutaire 2024-2027</i> _____	71
19. <i>Recrutement de personnel saisonnier</i> _____	72
DIVERS	74
20. <i>Rapports de la municipalité</i> _____	74
21. <i>Divers et communication</i> _____	74

(La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur le Maire, Laurent Riche.)

M. LE MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Il est l'heure. Nous avons un petit problème technique à régler, c'est la raison pour laquelle sur le premier cercle, des micros un peu différents des micros habituels ont été rajoutés. Vous avez juste à appuyer sur la touche en bas à droite pour reprendre la parole et à refermer, quand vous ne l'utilisez pas. Sur le deuxième cercle, les micros fonctionnent correctement. Vous pouvez les utiliser comme à votre habitude.

Je vous propose de faire l'appel des présents et ce soir et c'est encore Jean-Michel Rimbart qui va officier en tant que secrétaire de séance.

(Il est procédé à l'appel par M. Jean-Michel Rimbart.)

M. LE MAIRE.- J'ai reçu cette semaine un mail de Daniel Weber. Il faudra vérifier qu'il donnait bien procuration à Francis Gattesco, il est en vacances au Portugal. Il en a parlé, mais a peut-être oublié de le faire. Merci beaucoup.

Voici quelques informations à partager avec vous :

- Suite au dernier Conseil municipal, nous vous avons mis en destinataires de la copie d'un courrier que j'avais rédigé il y a quelque temps aux associations pour les rappels sur les consignes d'économie d'énergie et le bilan de ces économies sur la période concernée. Sachez que les efforts que nous avons pu faire sur le dernier semestre 2022 nous ont permis sur l'année 2022 globalement d'avoir une consommation de gaz inférieure à presque un quart de celle que nous avions les années précédentes. Certes, tout ceci a été contraignant pour tout le monde et entre autres, pour le monde associatif, mais il était vraiment nécessaire de le faire eu égard, par contre, aux factures qui, elles, n'ont pas diminué de 25 %, mais, au contraire, ont vraiment explosé de fois trois pour les deux premiers mois de l'année. C'est assez conséquent.

- Je vous ai adressé un courrier sur l'avenir du bâtiment Croix-Marie qui va accueillir l'école Montessori comme je vous l'ai indiqué.

- Vous avez eu les dates des Conseils municipaux du deuxième semestre 2023, mais je les redonnerai.

- Merci aux collègues qui ont répondu à l'invitation des Sheds pour la visite mercredi dernier du marché paysan.

- Vous avez reçu les documents suite aux différentes Commissions réunies de janvier et de février et l'état annuel, comme nous l'impose la réglementation, des indemnités des élus municipaux sur l'année 2022.

- Je vous rappelle les dates prévisionnelles des Conseils municipaux.

- La prochaine séquence se tiendra le **24 mai 2023**, nous présenterons le Compte administratif. Ce soir, il s'agit du budget et la prochaine fois, ce sera le Compte administratif de l'année dernière.

- La suivante se tiendra le **28 juin 2023**.

Ce sont les deux prochaines séquences pour le premier semestre.

Après la période estivale, nous nous reverrons **les mercredis 20 septembre, 15 novembre et 13 décembre**.

Je vous invite aussi à noter, si vous ne l'avez déjà fait, que nous nous retrouverons en Commission réunie le **3 mai**, nous parlerons entre autres des modifications du PLU et de l'avancement du travail effectué sur le projet du CREA et le **7 juin 2023**, nous aurons quelques projets d'urbanisme très certainement à partager avec vous.

Avant de démarrer ce Conseil municipal, j'aurai une pensée particulière pour notre regretté André Clad, qui a été maire de Lutterbach de 2001 à 2014, élu depuis 1995. Nous avons appris cela hier. André a été un militant de l'intercommunalité, puisque Lutterbach était l'une des cinq communes avec la Ville de Mulhouse à s'associer dans un premier temps pour créer la Communauté d'Agglomération de Mulhouse. Il était connu dans les milieux sportifs dont le hand-ball, car je crois qu'il était gardien. Et puis, nous le

connaissions un peu moins, mais il était un clarinettiste passionné. Nous avons une pensée particulière pour lui qui nous a quittés, mais surtout pour sa famille et son épouse plus particulièrement. C'est quelqu'un avec lequel j'ai eu l'occasion de collaborer pas mal dans les précédentes mandatures au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Ceci étant dit, je vous propose de rentrer dans le vif du sujet de notre ordre du jour.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques particulières à évoquer sur ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la Ville

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 2 présenté :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du personnel de la Ville de Kingersheim, conformément à la délibération prise en Conseil municipal du 20 juin 2002 et à l'avenant adopté en Conseil municipal du 19 décembre 2012.

Une convention définissant les engagements réciproques entre la Ville et l'Amicale du personnel de la Ville de Kingersheim a été prise par voie de délibération lors du Conseil municipal du 20 juin 2002 et modifiée par avenant voté en Conseil municipal du 19 décembre 2012.

Cette convention stipule que l'Amicale du personnel communal de la Ville de Kingersheim a pour objet :

- de resserrer les liens entre les agents municipaux actifs et retraités,
- d'accorder certains avantages sociaux à ses membres,
- de susciter et de soutenir toutes initiatives de formation culturelle et sportive.

Une nouvelle dynamique est engagée avec un rajeunissement des membres du bureau de l'Amicale. Outre les prestations habituelles (chèques-vacances, chèques-cadeaux de fin d'année, tarifs préférentiels sur les cartes culture et sport), un programme d'activités est proposé favorisant les temps de rencontre avec des activités à la journée qui puissent convenir à une majorité d'adhérents et à leurs familles, des moments de convivialité et l'organisation de courts séjours (sur un week-end).

En matière de communication, le site internet de l'Amicale est opérationnel, un logo a été créé qui marque l'identité de l'association sur l'ensemble de ses supports et enfin une newsletter permet une information numérique, réactive et souple.

Afin de favoriser et de faciliter la réalisation de l'objet de l'Amicale du personnel, la Ville de Kingersheim alloue des moyens matériels, humains et financiers à l'association.

Ainsi, la convention prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel dont le montant est arrêté chaque année lors du vote du budget primitif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 161 000 € au titre de l'année 2023 (montant identique à celui de 2022).

M. LE MAIRE.- Cette délibération concerne le renouvellement de la subvention pour le même montant que les années précédentes, soit 161 000 €.

Avez-vous des remarques particulières sur l'attribution de la subvention au personnel ? Principalement, elle comprend beaucoup d'activités de soutien tout d'abord en chèques-vacances et des activités qui sont proposées à l'ensemble du personnel qui le souhaite. C'est toujours très intéressant.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 161 000 € à l'Amicale du Personnel de la Ville de Kingsheim pour l'année 2023,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2023.

3. Signature d'une nouvelle convention entre la Ville de Kingsheim et l'Amicale du personnel communal de la Ville

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 3 présenté :

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser la signature d'une nouvelle convention entre la Ville et l'Amicale du personnel communal pour prendre en compte les évolutions depuis la signature de la précédente convention en 2002.

En juin 2002, une délibération du Conseil municipal avait autorisé la signature d'une convention entre la Ville et l'Amicale du personnel Municipal afin de fixer les objectifs et moyens mis en œuvre pour permettre à cette amicale de :

- resserrer les liens entre les agents municipaux,
- accorder certains avantages sociaux à ses membres,
- susciter et de soutenir toutes initiatives de formation culturelle et sportive.

Cette convention avait été modifiée par avenant après délibération en décembre 2012, déjà pour prendre en compte l'évolution des moyens mis à disposition.

Si ces objectifs restent les mêmes, il convient de remettre à jour certaines données telles que les locaux mis à disposition, situés aujourd'hui à Tival et le personnel mis à disposition, mais aussi la valorisation des moyens que la Ville peut mettre en œuvre pour permettre à l'Amicale de fonctionner et offrir aux adhérents des prestations toujours appréciées.

Pour rappel, en, 2022, la subvention de la Ville à l'Amicale s'est élevée à 161 000 €.

Une partie importante de cette subvention est allouée au financement des chèques vacances qui peuvent être attribués aux agents sous réserve d'une participation de leur part, calculée selon le revenu de leur foyer.

C'est donc un avantage social indéniable, notamment pour les plus bas salaires et éthique, puisque l'effort est proportionnel, mais c'est aussi un facteur d'attractivité pour les emplois communaux, à une époque où il devient parfois difficile de recruter sur certains postes.

Dans ce cadre, il est proposé d'adapter la convention type utilisée pour le conventionnement entre les associations sportives ou culturelles et la Ville à l'Amicale du personnel communal de la Ville.

Une convention de mise à disposition des locaux classique est aussi à signer dans ce cadre, pour le bureau de l'Amicale. De même, une convention de mise à disposition du local pour l'Amicale sur le site Tival (bureau 20 m²) sera signé en corrélation avec l'article 8 de la convention de moyens et d'objectif.

M. LE MAIRE.- Il s'agit juste de remettre d'équerre les moyens qui sont mis à disposition, dont les moyens en personnel et les moyens au niveau des locaux.

Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention entre la Ville de Kingersheim et l'Amicale du personnel communal de la Ville et toutes les pièces afférentes.

4. Engagement pour le label Climat Air Énergie (CAE)

Rapporteur : Madame Céline Namur, Conseillère municipale déléguée à la Transition Écologique et Énergétique (et du suivi de la démarche Cit'ergie) et aux espaces verts et naturels auprès du Maire

Rapport de la délibération 4 présenté :

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour valider l'engagement de la Ville et de ses services pour la charte Climat-Air-Energie.

Depuis 2015, la Ville œuvre dans toutes ses actions et pratiques afin d'améliorer son positionnement en termes de développement durable, de protection de l'environnement en limitant son empreinte carbone, au travers du processus Cit'ergie. Des améliorations ont été obtenues, mais il convient de progresser encore et toujours.

Aujourd'hui les élus et les services veulent continuer à structurer leurs actions en suivant une charte par laquelle ils souhaitent donner des objectifs clairs et ciblés sur 6 axes pour 2030.

Ces axes sont dans l'ordre :

- la démocratie par le dialogue citoyen pour que chacun puisse être acteur de la transition,
- la sensibilisation et la mobilisation des acteurs,
- la place faite aux espaces naturels pour la protection et la préservation des milieux,
- penser / organiser la ville durable », moins consommatrice d'énergie et d'espace, plus agréable,
- repenser l'utile et le nécessaire en matière énergétique pour limiter le gaspillage des ressources, appliquer le principe de sobriété,
- une économie de proximité par les circuits-courts et l'économie circulaire.

Chaque axe se décline par des objectifs chiffrés et datés listés dans la charte jointe à la présente délibération.

La Ville, en visant ces objectifs s'inscrit dans la volonté d'obtenir en outre le label CAE en 2024, ce qui lui impose d'atteindre ces objectifs, et donc de mettre en synergie tous ses agents et élus pour travailler en priorité sur ces actions.

Le label CAE se décline sur 5 niveaux et 5 étoiles. La Ville vise 2 étoiles, ce qui impose d'atteindre un niveau de 35 % de points. Le référentiel qui sera à suivre se décline lui sur 6 aspects :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement en énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération, communication.

A ce jour, 336 collectivités y sont engagées, représentant plus de 32 millions d'habitants et près de la moitié de la population française.

M. LE MAIRE.- Je propose, suite à la Commission réunie du mois de février, que Céline revienne avec nous sur l'engagement pour le label Climat Air Énergie que nous avons pris en 2015 ; il se nommait alors Cit'ergie et il est devenu maintenant label Climat Air Énergie.

Mme NAMUR.- Comme vous le savez, la Ville est engagée depuis 2015 dans une démarche pour structurer son action en matière de transition énergétique et écologique et donc, nous avons décidé de nous inscrire dans le label national Territoire Engagé Climat Air Énergie qui est le nouveau nom du label Cit'ergie et qui est piloté par l'ADEME.

Les services sont impliqués dans un plan d'action global et transversal et la Ville vise deux étoiles en 2024, afin de poursuivre ensuite la démarche.

Dans ce cadre, la Ville s'est construite une charte d'engagement qui s'appelle « pour une ville sobre et durable en 2030 » et qui décline des objectifs concrets dans 6 axes :

- La démocratie par le dialogue citoyen, pour que chacun puisse être acteur de la transition,
- La sensibilisation et la mobilisation des acteurs,
- La place faite aux espaces naturels pour la protection et la préservation des milieux,
- Penser et organiser la ville durable, moins consommatrice d'énergie et d'espace et plus agréable,
- Repenser l'utile et le nécessaire en matière énergétique pour limiter le gaspillage des ressources, appliquer le principe de sobriété,
- Une économie de proximité par les circuits courts et l'économie circulaire.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Il s'agit d'un dispositif que vous connaissez qui permet d'engager un certain nombre de collectivités. Plus de 300 sont engagées en France, comme il est noté dans la délibération.

Je vous rappelle que le principe était de pouvoir passer par une étape de certification, si je peux l'appeler ainsi, à la fin de la première étape. Elle devait se faire en 2020, mais avec la crise Covid, cela n'a pas été possible. En 2021, le référentiel a été changé car, forcément, il fallait qu'ils fassent bouger le référentiel et le label a pris un nouveau nom. Donc, nous allons postuler pour la reconnaissance, comme l'a dit Céline, pour l'année prochaine. Nous faisons les choses cette année pour qu'au début de l'année prochaine, nous puissions le faire avec l'effet retard qui est celui que je vous ai expliqué.

Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Merci. Effectivement, dans cette assemblée, nous sommes tous conscients de l'urgence climatique et de la nécessité de mener des actions justement pour aller dans cette transition que tout le monde appelle de ses vœux.

Maintenant, la question qui se pose est la suivante : avec quels moyens et surtout quel plan d'actions ? Nous partageons, nous, effectivement, les différents axes qui ont été déclinés dans la charte, mais sur les actions, nous avons un certain nombre de questions.

Déjà, je ferai une remarque liminaire : nous n'avons pas été partie prenante dans l'élaboration de ces actions. Certaines informations ne nous sont peut-être pas parvenues, et c'est l'occasion justement de clarifier.

Première question : a-t-il été établi un chiffrage des ressources humaines et financières nécessaires aux différentes actions ? Nous avons vu dans la charte que les agents étaient assez fortement sollicités pour différentes actions de sensibilisation. Ce chiffrage, cette estimation ont-ils été faits au niveau des ressources humaines, mais aussi des ressources financières dans un contexte financier critique ? Il nous semble nécessaire d'avoir ce chiffrage pour pouvoir faire éventuellement des arbitrages au niveau des actions à mener et essayer de sélectionner les actions qui ont le meilleur rapport coût/bénéfice. C'est ma première question.

M. LE MAIRE.- Comme vous l'avez dit au début, il est un peu dommage que vous ne soyez pas resté sur votre premier propos qui était celui de l'urgence climatique. Vous parlez de rentabilité à un moment où l'on doit regarder la question de l'urgence et la question qui se pose (bien sûr, il faut avoir les moyens, je suis d'accord avec vous, je partage) pour moi, n'est pas une question de rentabilité. C'est une question de nécessité et aujourd'hui les moyens humains sont ceux dont dispose la collectivité. Simplement, dans les priorités du personnel, les moyens sont fléchés dans ce sens. C'est-à-dire que nous demandons aux agents, comme je le demande à l'équipe municipale, de faire en sorte de prioriser tout ce qui concourt à la question de la transition écologique énergétique et des enjeux qui sont devant nous.

Il n'y a pas forcément de moyens supplémentaires, et lorsque des projets voient le jour, aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous donner forcément les montants de ce que nous pouvons avoir comme engagement parce que tout va dépendre de notre capacité à aller chercher des subventions. Par exemple, si nous prenons le projet de renaturation de la cour d'école, nous avons décidé d'aller sur ce projet et nous avons mis dans nos engagements de chercher à renaturer et à lutter contre les îlots de chaleur, mais ceci bien sûr avec une subvention qui allait correctement.

La question n'est pas tant celle des moyens, elle est de savoir si nous nous fixons des objectifs et si nous cherchons à les poursuivre en allant requérir les moyens nécessaires, qu'ils soient financiers ou non et en fléchissant les moyens humains correspondants.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous amener une liste de courses sur des projets sur lesquels nous aurions tout chiffré. C'est impossible. La question ne se pose pas ainsi.

- Nous sommes sur un engagement qui nous permet de dire que nous allons faire plus de démocratie par le dialogue citoyen, et il ne coûte pas cher simplement de mobiliser des ressources, comme nous le faisons clairement à Kingersheim dans le cadre de démarches participatives.

- La sensibilisation et la mobilisation des acteurs comprennent aussi beaucoup de communication. Mais ce sont des choses que nous faisons déjà.

- La place faite aux espaces naturels pour la protection et la préservation des milieux : un COPIL sur la place de la nature en Ville fonctionne avec les habitants. Les services des espaces verts sont complètement mobilisés sur le sujet. Il n'y a pas forcément de moyens nécessaires. Bien sûr, si je reprends l'exemple de la renaturation de la cour d'école, si nous avons la possibilité d'aller plus loin car nous allons chercher des financements supplémentaires, nous allons le faire.

- Penser à organiser la Ville durable moins consommatrice d'énergie et d'espace et plus agréable : c'est ce que nous continuons à faire et que nous avons déjà inscrit dans le PLU en 2016 et sur lequel Arnaud travaille, quand nous étudions aujourd'hui la nécessité de modifier le PLU en demandant plus de pistes cyclables, plus d'endroits où nous faisons de la perméabilisation et de la pénétration de l'eau par exemple sur les parkings. Avec Arnaud, nous demandons que les fosses d'arbres, quand nous faisons des aménagements, soient assez grandes pour que les arbres ne soient pas chétifs dix ans après leur installation. Nous pratiquons ce genre de choses.

- Repenser l'utile et le nécessaire en matière énergétique pour limiter le gaspillage des ressources, appliquer le principe de sobriété : Je vous déroule tout cela car nous l'avons vu en Commission réunie. J'essaye de faire vite, mais de vous le redire. La question de l'énergie, vous le savez, c'est tout ce que nous faisons par exemple sur le photovoltaïque, si nous travaillons par exemple avec Énergies Partagées en Alsace, là aussi, ce n'est pas forcément pour dépenser de l'argent, puisque ce n'est pas nous qui investissons, mais pour faire en sorte de créer du photovoltaïque sur notre commune.

- Une économie de proximité par les circuits courts et l'économie circulaire : Nous vous avons présenté deux projets : les Sheds récemment, et le projet Ecovie.

Je ne sais pas si cela répond complètement à votre question, mais je pense que cela doit pouvoir y répondre. Et bien sûr, sur toutes les autres actions, il nous faut inscrire des choses au budget qui tiendront compte à la fois de nos capacités budgétaires pour le faire et à la fois des dispositifs de subventions.

Mais pour ce qui concerne les ressources humaines, nous avons déjà eu le débat en 2015, Monsieur Heyer, tout simplement, nous fléchissons au personnel des nouvelles priorités. Dans toutes les fiches de poste des agents, dans les priorités figure la question de la transition écologique et énergétique.

Céline, souhaitez-tu rajouter quelque chose ?

M. HEYER.- Pour préciser ma pensée, quand je parle de rentabilité, il ne s'agit bien sûr pas de rentabilité financière, mais d'essayer dans le plan de conduite que nous sommes en train de mener, de choisir les actions qui ont un meilleur rapport coût/bénéfice. Vous avez pris l'exemple de la renaturation de la cour d'école du Centre. Ce projet a quand même coûté la bagatelle de 380 000 € d'argent public pour enlever du macadam, on peut se poser la question justement de la pertinence de ce type de dépenses, et on peut se poser également la question de la cohérence de ce type d'action, par rapport à des actions de la politique municipale, notamment en termes d'urbanisme. Dans le même temps, nous avons vu disparaître une forêt d'1 hectare pour permettre au Clos Dali de se développer, nous avons vu le lancement de différents projets urbains, le dernier, Améco, va faire disparaître plusieurs hectares de surfaces non imperméabilisées et la disparition d'arbres qui ont poussé depuis 40 ans.

Là aussi, il y a un problème de cohérence. On ne peut pas en même temps dire qu'il faut désartificialiser et de l'autre côté avec les actions publiques, lancer les projets qui, au contraire, vont faire disparaître des surfaces et artificialiser un peu plus. Il y a les deux aspects : l'aspect financier et l'aspect cohérence par rapport au politique.

M. LE MAIRE.- C'est bien que vous soyez revenu sur ce point. Vous confirmez vos propos de tout à l'heure : en fait, cela ne vous intéresse pas, par exemple, que l'on enlève du macadam (comme vous

venez de le dire précisément) dans les cours d'école pour supprimer des îlots de chaleur et pour permettre à nos enfants d'être dans un cadre de vie beaucoup plus agréable. Vous êtes sur cette question de bénéfice, du prix qui est donné. Or, sachez que nous serons quand même soutenus à plus de 80 % sur ce projet. Je peux vous dire que les parents d'élèves que nous avons rencontrés la semaine dernière avec Alain, Dorothee, Sandrine sont tout à fait heureux de savoir que leurs enfants vont pouvoir vivre dans un cadre complètement modifié, naturel et qui nous préserve de la sécheresse et de la pointe de chaleur que nous connaissons actuellement.

En plus de cela, vous remettez le couvert sur des choses sur lesquelles vous faites des affirmations fausses. Vous parlez de l'hectare du Clos Dali. Pour parler avec les choses qui vont bien, nous avons compensé cet hectare par ailleurs, puisque nous avons récupéré 1 hectare sur un espace où aujourd'hui il y a un parking et derrière un étang sur lequel nous allons faire un travail de préservation. Céline pourra en reparler, quand le moment sera venu. Nous serons aidés par le GERPLAN et m2A.

N'affirmez pas des choses qui sont fausses, nous n'avons pas urbanisé 1 hectare. Nous sommes, en plus de cela, sur des sujets sur lesquels vous étiez au Conseil municipal, vous avez voté un PLU sur lequel nous avons précisé quels étaient les espaces que nous conservions de façon naturelle et quels étaient ceux qui allaient être constructibles. Concernant le projet Améco, vous avez voté l'aménagement au travers du PLU de ce type. Donc, ne venez pas nous faire le procès d'une urbanisation de zones naturelles ou agricoles ou d'autres types. Nous n'artificialisons pas du tout cela. Nous artificialisons uniquement, quand c'est nécessaire, sur les zones déjà prévues à la construction dans le PLU de 2016. Et en plus de cela, sur Améco, vous le savez très bien - et Arnaud peut y revenir - des études de préservation d'impact ont été réalisées. Nous ne coupons pas tous les arbres, contrairement à ce que vous pouvez dire et ce que j'ai pu lire. Un certain nombre de choses vont être préservées. Le projet va permettre de faire de la dépollution et de renaturer le cours du Dollerbaechlein.

Je regarde le bilan net de cette opération, comme je l'ai dit d'ailleurs lors d'une manifestation très récemment.

Arnaud, peux-tu dire un mot sur le projet Améco, s'il te plaît ?

M. ROLLIN.- Il faut aussi dire dès le départ que le terrain n'appartient pas à la Ville à la base. Ensuite, des règles sont applicables sur la zone. Effectivement, une OAP encadrerait un peu tout cela. Je pourrai ajouter qu'une jeune fille est passée au travers du toit là-bas. Donc, nous avons un risque de sécurité. Nous avons du squat, et quand nous discutons avec les voisins, ils nous disaient que des petits enfants se promenaient dans cet espace, dans cette friche avec des risques pour la population jeune qui allait à l'intérieur. Nous avons eu des départs de feux de pneus. Je suis allé constater que des stocks de pneus étaient laissés par des personnes de manière illicite et que des départs de feux s'ensuivaient.

Il est vrai que l'on parle de pollution. Ce terrain, depuis des années, est laissé tel quel, avec une infiltration de cette pollution dans les sols. À un moment, une balance se fait entre un terrain qui n'est pas à la Ville, de la pollution, des risques sanitaires, des risques sociaux. Effectivement, on peut toujours se dire que l'on pourrait aller plus loin. Là, il est vrai que par rapport au projet de départ qui nous avait été présenté, le Dollerbaechlein, n'était pas réouvert. Maintenant, nous en sommes au 3^{ème} projet et nous avons réussi en discutant et en faisant comprendre l'intérêt, à le réouvrir, à garder des hêtraies, des chênaies sur le site, à faire des liaisons avec le quartier pour que les enfants puissent aller à l'école *via* une voie douce.

Effectivement, nous pouvons toujours essayer d'aller plus loin. Nous avons essayé de pousser au maximum, en intégrant du social aussi, car il y a une part sociale. Nous n'avons pas voulu aller trop loin dans le social pour garder une mixité, donc, rester à 30 %. Nous nous sommes battus sur le sujet avec la Préfecture qui voulait nous faire mettre plus de social sur ce dossier. Nous avons dit qu'il en faut, mais qu'il ne faut pas en mettre de trop et garder une mixité. C'est tout cet ensemble que nous avons essayé de défendre. Je ne sais pas si tu voulais rajouter autre chose.

M. LE MAIRE.- Non, c'est très bien. Je souhaitais donner des éléments de réponse factuels et pas des choses où l'on survole et où on laisse entendre que.

Avez-vous d'autres interventions ? Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- Merci Monsieur le Maire.

Puisque ce sujet a eu des ramifications sur d'autres sujets, j'aimerais pouvoir m'exprimer aussi, étant donné que vous êtes revenu un peu en arrière. Si je me souviens bien, puisque vous avez parlé du PLU et de ses modifications, je voudrais juste rappeler que je n'avais pas voté ces modifications, ni pour Améco,

ni pour Vert-Village et cela dit, je me réjouis que le premier projet n'ait pas eu lieu, parce que je ne veux pas dire que j'avais alerté à cette époque-là, mais actuellement, puisque l'on parle social, c'est très bien qu'une assez grosse part soit réservée au social sur le projet Améco, car il s'agit d'une nécessité pour la Commune et compte tenu de la situation actuelle, plus on avance, plus la Commune a des besoins et les particuliers aussi et les logements sociaux ne sont pas du luxe du tout sur le territoire de notre Commune.

Maintenant, pour revenir au sujet lui-même, je m'étais exprimé au moment de la question Cit'ergie, car personnellement, je ne suis pas tellement pour les labels, mais, quand je revois l'ensemble des thèmes qui sont cités, étudiés ou projetés, je trouve qu'il est très intéressant d'avoir déjà en tête l'idée d'améliorer une certaine situation. Cependant, cette situation existe et on essaie d'agir plutôt sur les conséquences que sur les causes.

Entre votre vision et celle de nos collègues du groupe minoritaire, je pense qu'il y a un point où l'on peut allier à la fois la question de projet, la question d'amélioration et aussi la question budgétaire, parce que ce n'est ni un scoop, ni une révélation. Si nous revenons à notre projet, nous avons proposé, pour un certain nombre de bâtiments, entre le début du mandat et sa fin, de faire en sorte que le bilan énergétique soit inférieur à la fin du mandat ; à la fois, il s'agit d'un profit pour la planète et l'environnement, pour diminuer les gaz à effet de serre, et en même temps, pour la facture énergétique dont vous avez parlé avant le début de la séance du Conseil municipal, parce que c'est quelque chose qui n'est pas constant, qui bouge avec le temps.

Quand on évoque la cour d'école, il est sûr qu'il y a un certain coût. D'un autre côté, il est sûr qu'une amélioration a été apportée. J'aimerais bien que cette amélioration soit mesurée et quantifiée, soit par rapport à la température au sol ou à un mètre du sol entre le macadam et la nouvelle configuration ; néanmoins, nous aurions pu combiner d'autres solutions ou propositions qui ne nécessitaient pas autant d'investissements, mais qui auraient amélioré un peu cette situation.

Concernant les autres points, il est sûr que la planification territoriale, l'organisation interne et la coopération, la communication, même la Politique de la Ville qui se base sur la participation des habitants, sont de très bons thèmes, mais ce n'est pas un thème qui va apporter à la qualité de l'environnement et à la diminution des gaz à effet de serre.

Dans l'ensemble, l'idée est bonne, puisqu'elle permet d'avoir des jalons, mais il aurait été mieux si, par exemple, en étant un peu factuel et assez précis, on utilisait le photovoltaïque qui est très bien ; même moi, lors du projet d'extension de l'école maternelle, j'avais proposé d'équiper la toiture neuve avec du photovoltaïque. C'est une proposition qui n'a pas été suivie d'effet. Mais les panneaux photovoltaïques n'agissent pas sur l'environnement. Là, on profite d'une certaine quantité d'énergie, mais en contrepartie, on n'a pas diminué le chauffage dans un bâtiment de la Commune, on n'a pas amélioré l'isolation d'un autre bâtiment.

Les thèmes qui sont lancés sont de bons thèmes, mais cela reste des éléments relativement superficiels par rapport à un fond qui, selon certains scientifiques, arrive un peu trop tard. Je le pense aussi. Mais il est toujours mieux de faire quelque chose et d'aller dans le bon sens. Merci bien.

M. LE MAIRE.- D'abord, merci de l'encouragement car je pense que nous avons tous besoin de nous mobiliser, en effet, il faut y aller. Vous avez raison, Céline nous propose ce soir un acte d'engagement qui pose des jalons, c'est-à-dire de continuer à nous engager durablement ; en effet, la question d'énergie climat doit être un engagement sur la durée. C'est la raison pour laquelle il est important de s'arrêter sur cet aspect.

Je ne nie pas les aspects budgétaires et je vous rejoins, Monsieur Hachem, tout comme Monsieur Heyer, sur les aspects, il nous faudra faire des choix. Nous sommes bien d'accord, si telle est la question. Sur ce point, nous ne pouvons que nous rejoindre, il nous faudra regarder par priorités et choix budgétaires ce que nous pouvons faire ou ne pas faire en fonction de nos capacités, des marges de manœuvre, encore une fois de financement que nous pourrions avoir. Je vous rappelle que l'engagement dans cette démarche portée par l'ADEME, est que cette dernière ait un regard plus particulièrement bienveillant sur notre collectivité pour pouvoir nous accompagner.

L'État vient de lancer un Fonds Vert sur lequel nous venons de recevoir un courrier du ministre Béchu nous invitant à pouvoir le rejoindre. Je lui ai répondu que nous étions engagés dans cette démarche et que nous y répondrions tout naturellement, car il faut aller chercher les moyens qui vont bien. D'ailleurs l'État a mis un certain temps pour accompagner beaucoup plus fortement les collectivités. C'est aussi peut-être ce qui nous a manqué. Donc, nous sommes bien d'accord qu'entre autres Monsieur Hachem, vous avez raison, la question des bâtiments va être centrale, puisqu'il ne s'agit pas en effet de veiller simplement à

ce qu'il y ait de la biodiversité dans la Ville et à ce que l'on produise des énergies renouvelables, il faut aussi regarder l'efficacité énergétique de nos bâtiments, car la meilleure des énergies est celle que nous ne consommons pas. Je suis bien d'accord avec vous sur le sujet, sauf que le patrimoine, Michel, c'est ce qui nous coûte le plus cher. Telle est la difficulté et il nous faut trouver les moyens de le faire. Mais quand même, nous avons déjà mené quelques actions. Je peux vous dire que si vous allez maintenant au COSEC ou à la salle polyvalente, depuis que nous avons refait les toitures et mis le photovoltaïque, c'est le jour et la nuit, n'est-ce pas Myrna, nous sentons la différence sur le sujet.

Quand vous dites que nous travaillons plus sur les conséquences que sur les causes, quelque part vous n'avez pas tort, oui, nous aurions dû agir beaucoup plus tôt, mais il n'y a pas que nous. D'ailleurs, l'ensemble des scientifiques a alerté au moment de la COP27 en disant qu'on allait dans le mur, car on est loin d'atteindre l'objectif fixé par la COP21. En effet, parfois, on agit plus sur les conséquences que sur les causes. Mais on essaie d'agir au mieux en tout cas à la fois sur les différents sujets, y compris pour mieux se préserver, la renaturation de la cour d'école s'entend entre autres par exemple pour agir sur les conséquences. Bien sûr, cela permet de faire de l'infiltration d'eau, etc., mais c'est surtout pour agir sur les conséquences des îlots de chaleur.

En revanche, sur la participation, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous et je vais vous expliquer pourquoi. Justement, le sujet aujourd'hui est que nous devons changer nos pratiques, nous devons changer de logiciel, faire attention à utiliser moins la voiture surtout quand les moteurs sont thermiques, faire attention à utiliser moins d'eau, penser au tri des déchets et à de nombreux autres sujets. Et si nous voulons changer le logiciel, nous sommes tous humains et nous savons que parfois changer les habitudes n'est pas évident. Il faut en prendre conscience et pour ce faire, il faut amener les habitants à rentrer dans la conscience. Et il n'y a rien de mieux que la participation citoyenne dans tout cela. Par exemple, nous avons travaillé avec la Fresque du Climat, les élus de la municipalité ont été formés à la Fresque du Climat, les chefs de service également, nous avons proposé l'année dernière lors de la Journée Citoyenne aux habitants qui le souhaitaient d'être formés et certains ont donc été formés à la Fresque du Climat.

C'est l'exemple même de ce qu'il faut faire, c'est-à-dire nous amener à comprendre les enjeux, comprendre ce qu'il se passe, comprendre que l'on est peut-être arrivé trop loin et que l'on est déjà plus sur les conséquences et qu'il aurait fallu traiter les causes avant. Et tout cela, la participation citoyenne constitue quelque chose qui vous permet de sensibiliser les habitants. Bien sûr, cela ne fait pas tout, mais ce sera un peu plus efficace.

Sur tous ces aspects, vous avez raison. En effet, sur les questions budgétaires, il faudra faire attention, mais le plus important à retenir ce soir, porte sur l'engagement que nous prenons et que nous reprenons à nouveau sur quatre ans. Nous devons faire en sorte dans tout ce que nous mettons en œuvre, de ne travailler que sur des sujets sur lesquels nous avons la main, que ce soit Cit'ergie autrefois, ou le label CAE aujourd'hui ; c'est ce que nous demandons à nos élus et nos services, n'est-ce pas Céline. S'il y a des sujets sur lesquels nous savons que nous n'arriverons pas forcément à avoir la main pour de nombreuses raisons, parce que nous n'avons pas la compétence ou pas forcément les moyens, nous n'y allons pas forcément.

Avez-vous d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

Céline, souhaitez-tu rajouter quelque chose en conclusion ?

Mme NAMUR.- Non, pas spécialement.

M. LE MAIRE.- Je vous propose d'approuver l'adhésion de la Ville à la charte Climat Air Énergie qu'elle s'est construite, c'est-à-dire de renouveler notre engagement, Y a-t-il des oppositions à cet engagement ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 1 abstention de Monsieur Hachem.

Le Conseil municipal décide par 32 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et groupe Kingersheim Nouvelle Ere) et 1 ABSTENTION (Fadi Hachem)

- d'approuver l'adhésion de la Ville à la charte Climat-Air-Energie qu'elle s'est construite.

Merci beaucoup au final de nous accompagner dans cette démarche, car le plus important n'est pas ce que l'équipe municipale met en place, mais ce que la Ville met en place plus globalement pour répondre aux enjeux Climat Air Énergie.

5. Demande de subvention auprès de l'État - Fonds Vert

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 5 présenté :

Le Conseil municipal est invité à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds Vert. Cette demande concerne la fourniture de luminaires leds pour le plateau sportif et les vestiaires, les locaux périscolaires et les communs de la salle plurivalente de la Strueth.

La Transition Ecologique et Climatique est un engagement fort de Kingersheim depuis des années.

A chaque fois qu'il est possible, et de façon globale, la municipalité fait le choix de mettre en œuvre des moyens et matériaux respectueux des impératifs d'économies d'énergie et de diminution de l'empreinte carbone de toutes les activités qu'elle accompagne.

C'est pour cette raison qu'il a été décidé d'équiper la salle plurivalente de la Strueth et les locaux attenants de luminaires leds.

Les fournitures pour cette opération s'élèvent à 5 689,89 € HT.

Dans le cadre du Fonds Vert, il est proposé de demander la subvention maximale, à savoir 80 % de la somme engagée, soit 4 551,91 €.

Pour estimer le gain espéré, on peut dire que la puissance actuellement installée pour l'éclairage est de 12 260 Watts, alors qu'avec un éclairage leds, il sera de 3 819 Watts soit -70 % de puissance.

Cette baisse de puissance nous permettra d'espérer 20 MWh/an, soit une économie de 2 tonnes de CO₂/an.

M. LE MAIRE.- Cette délibération tombe tout à fait à propos. J'en parlais tout à l'heure. Nous vous proposons de commencer à demander des subventions auprès de l'État sur le Fonds Vert qui vient d'être mis en place.

Là, nous le faisons sur du relamping, c'est-à-dire sur du passage en leds dans des salles, il s'agit de la salle plurivalente de la Strueth et les locaux attenants, pour un montant de fourniture qui s'élève à presque 5 700 € HT.

Il est proposé de demander la subvention maximale, à savoir 80 % de la somme engagée. L'objectif est de dire que la puissance installée de l'éclairage est de 12 260 Watts, alors qu'avec un éclairage à leds, elle sera seulement de 4 000 watts, soit moins 70 % de puissance. Je pense que nous ne pouvons être que d'accord sur ce sujet. Avez-vous des remarques particulières sur cette délibération ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter le soutien financier du Fonds Vert pour les travaux considérés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Nous mettons en application concrète un de nos premiers engagements délibérés tout à l'heure.

MARCHES PUBLICS**6. Convention constitutive d'un groupement de commande avec coordinateur pour les prestations de services de télécommunications**

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 6 présenté :

Afin de réaliser des économies d'échelle, la Ville de Kingersheim s'associe depuis 2008 à d'autres collectivités locales afin de constituer un groupement de commandes pour les prestations de services de télécommunications.

Le marché conclu en 2020 avec m2A, le SIVOM et les villes de Mulhouse, Wittenheim, arrivant à échéance en janvier 2024, il y a lieu de renouveler ce contrat.

Afin de permettre des économies d'échelle, il est proposé de réitérer la constitution d'un groupement de commandes pour la dévolution des prestations de services de télécommunications selon les modalités de fonctionnement du groupement et les conditions de passation des contrats définies au projet de convention de groupement ci-annexé, conformément aux dispositions du Code de la commande publique (Articles L.2113-6 et L.2113-7).

Il est proposé que m2A assure la fonction de coordonnateur du groupement, chargée de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer et de notifier les marchés.

Les marchés ainsi conclus seront exécutés par chacun des membres du groupement avec les titulaires retenus par le groupement.

Compte tenu du montant de l'investissement et de la nature de ces prestations, il est proposé de conclure des accords-cadres selon les dispositions du Code de la commande publique en vigueur lors de la consultation, applicables aux marchés publics. Ces contrats seront conclus pour une période de 4 ans.

La Ville de Kingersheim ne se joindra au groupement de commande que pour les lots 2 et 3 comme définis ci-dessous. Les besoins exprimés pour la durée des marchés sont fixés a minima et sans montant maximum, comme suit :

LOT	MONTANT MINIMUM HT
<u>LOT 2</u> Téléphonie mobile <ul style="list-style-type: none"> • Hors cartes M2M • Fourniture et maintenance de terminaux 	23 200,00 €
<u>LOT 3</u> Fourniture de cartes machine to machine (M2M)	400,00 €

M. LE MAIRE.- Je vous propose de délibérer pour accepter d'entrer à nouveau, puisque nous étions déjà dans le groupement de commande avec m2A sur les prestations de télécommunication pour la téléphonie mobile (lot 2 et lot 3).

Pour pouvoir relancer ce groupement de commande, l'Agglomération nous demande si nous voulons recandidater à ce groupement de commande.

Le marché qui était conclu en 2020 avec m2A, le SIVOM et les différentes villes de Mulhouse, Wittenheim et Kingersheim arrive à échéance en janvier 2024. Il est proposé de renouveler le contrat.

Avez-vous des remarques particulières ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'adhésion au groupement de commande telle que définie dans la présente délibération et dans le projet de convention ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation des prestations,

- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget primitif 2024 et suivants.

Nous allons rejoindre l'appel d'offres correspondant à ce groupement de commande.

FINANCES

7. Budget primitif Ville : reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 7 présenté :

Selon l'article L2311-5 du C.G.C.T., les résultats sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil municipal peut donc décider à ce moment-là de reprendre ce résultat par anticipation.

Tel est l'objet de la présente délibération relative au budget Ville.

Au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, le Conseil municipal peut procéder à la reprise anticipée des résultats.

En cas de reprise anticipée, la totalité du résultat, investissement et fonctionnement, doit être reprise par anticipation. Le résultat d'investissement est obligatoirement maintenu en section d'investissement. En ce qui concerne le résultat de fonctionnement, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser,
- Le solde peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Il est à noter que les résultats sont définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et que l'affectation définitive du résultat se fait également à ce moment-là.

Le résultat prévisionnel du budget Ville 2022, attesté par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse, se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat reporté 2021	267 741,54	832 801,91	1 100 543,45
Dépenses de l'exercice	13 266 749,22	4 346 924,33	17 613 673,55
Recettes de l'exercice	13 811 801,89	3 431 204,39	17 243 006,28
Résultat de l'exercice	545 052,67	-915 719,94	-370 667,27
Part affectée à l'investissement	-267 741,54	267 741,54	0,00
Résultat de clôture 2022	545 052,67	184 823,51	729 876,18
Résultat de clôture 2022 y compris restes à réaliser	545 052,67	448 992,79	994 045,46

M. BROMBACHER.- Nous allons commencer par la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022. Vous savez que le Code Général des Collectivités Territoriales nous y autorise ; les résultats sont affectés par le Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif qui, pour nous, je le rappelle, se passera lors du Conseil municipal du 24 mai. Toutefois, ces résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Le Conseil municipal peut donc décider à ce moment-là de reprendre ce résultat

par anticipation, qui est repris dans le futur document du Budget primitif. Mais malgré tout, il faut une délibération.

Les modalités de reprises anticipées sont détaillées dans la délibération, je ne veux pas vous les rappeler. Je rappelle quand même que le résultat prévisionnel du Budget Ville 2022 est malgré tout attesté par le service de gestion comptable de Mulhouse et il se présente comme suit : (je ne lis peut-être pas tous les chiffres, j'abrège un peu, car vous les avez tous dans la délibération).

Concernant **le fonctionnement**, le résultat reporté de 2021 est de 267 741 €, avec une dépense de l'ordre de 13 266 749 €, des recettes de l'exercice de 13 811 801 €, ce qui nous donne un résultat de clôture 2022 de 545 052,67 € qui comprend aussi les restes à réaliser.

Concernant **l'investissement**, le résultat reporté en 2021 est d'un montant de 832 801 € avec des dépenses de 4 346 924 € et des recettes un peu inférieures. Nous avons une part affectée à l'investissement venant du fonctionnement pour un montant de 267 741 €, ce qui nous donne un résultat de clôture 2022, y compris les restes à réaliser de 448 992 €.

Au total, le résultat reporté de 2021 est de 1 100 543 €, les dépenses de l'exercice se montent à 17 613 673 €, les recettes de l'exercice à 17 243 006 € et un résultat de l'exercice de moins 370 667 €, donc un résultat de clôture 2022, y compris les restes à réaliser, de 994 045,46 €.

Par conséquent, il vous est proposé à l'occasion de cette délibération :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 à la section d'investissement du budget 2023, soit 302 052,67 €
- de maintenir le solde de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 soit 243 000 € en section de fonctionnement du budget 2023.

Vous êtes invités à vous prononcer sur la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 budget Ville.

M. LE MAIRE.- Merci Christian, tu ne voulais pas lire tous les chiffres, mais tu les as lus quand même !

Il s'agit donc de la reprise anticipée des résultats, qui seront confirmés dans le Compte Administratif. Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- Merci Monsieur le Maire.

Depuis la rentrée, vous aviez projeté ou écrit que vous cherchiez à économiser 500 000 € sur le budget de 2023. Ma question est simple : avec ce report, avez-vous ce que vous cherchiez ? Cela peut aider dans ce cadre-là.

M. LE MAIRE.- Oui, les chiffres contiennent les 500 000 € que nous avons mobilisés, ce qui veut dire qu'à l'intérieur du budget, 500 000 € ont été consacrés aux dépenses d'énergie et aux charges de personnel qui ont évolué et pas au reste. C'est bien inclus dans les dépenses.

M. BROMBACHER.- Il faut savoir une chose : la réflexion menée par rapport aux 500 000 € a été démarrée à un moment où nous étions quand même dans l'incertitude, sachant que les choses ont un peu évolué, certaines choses n'étaient pas aussi dramatiques qu'on le pensait, nous avons joué la précaution. Mais malgré tout, il a fallu trouver des recettes complémentaires, notamment pour des choses imprévues, comme l'augmentation du point des collaborateurs, quelques éléments effectivement sont venus sur la suite. Tout cela a été intégré et nous avons terminé l'année pas en déficit.

M. LE MAIRE.- Merci Christian pour cette réponse. Pouvons-nous voter cette délibération ? Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions (4 abstentions)

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 à la section d'investissement du budget 2023, soit 302 052,67 €,
- de maintenir le solde de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 en section de fonctionnement du budget 2023, soit 243 000 €,
- d'inscrire l'excédent d'investissement, soit 184 823,51 €, en section d'investissement du budget 2023.

8. Budget Ville de l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 8 présenté :

Le budget primitif de l'exercice doit être voté au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique. Pour l'exercice 2023, le budget primitif Ville présente une section de fonctionnement d'un montant 13 179 225 € et une section d'investissement de 3 604 880,18 €.

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif de l'exercice doit être voté au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

Le budget primitif 2023 reprend par anticipation le résultat de clôture estimé de l'exercice 2022.

Pour l'exercice 2023, le budget primitif Ville présente une section de fonctionnement d'un montant de 13 179 225 € et une section d'investissement d'un montant de 3 604 880,18 €.

La section de fonctionnement comprend les dépenses suivantes :

- Chapitre 011 – charges à caractère général : 2 583 839 €
- Chapitre 012 – charges de personnel : 7 156 800 €
- Chapitre 014 – atténuations de produits : 25 000 €
- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 673 986 €
- Chapitre 66 – charges financières : 296 000 €
- Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 7 600 €
- Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 436 000 €

Ces dépenses sont financées par :

- Chapitre 70 – produits des services, domaine et ventes diverses : 306 500 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes : 11 295 725 €
- Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : 1 082 000 €
- Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 30 000 €
- Chapitre 76 – produits financiers : 20 000 €
- Chapitre 013 – atténuations de charges : 65 000 €
- Chapitre 77 – produits exceptionnels : 32 000 €
- Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 105 000 €
- Solde d'exécution positif anticipé (002) – 243 000 €

La section d'investissement comprend :

- les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) pour un montant de 567 269,66 €
- les dépenses d'équipement restant à réaliser de l'exercice 2022 de 735 830,72 €
- les dotations, fonds divers et réserves d'un montant de 98 000 €
- la régularisation du compte 1069 d'un montant de 94 775,80€
- le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) pour 1 860 000 €
- les opérations d'ordre pour un montant de 249 004 €

Ces dépenses d'investissement, d'un montant total de 3 604 880,18 €, sont financées par :

- des subventions d'investissement de 200 000 €
- les dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, taxe d'aménagement) d'un montant de 338 000 €
- les opérations d'ordre d'un montant de 1 580 004 €
- les recettes restant à réaliser de l'exercice 2022 d'un montant de 1 000 000 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice 2022 repris par anticipation, d'un montant de 302 052,67 €.

- l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 d'un montant de 184 823,51 €

M. BROMBACHER.- Tout d'abord, quelques rappels : le Budget primitif de l'exercice doit être voté au plus tard le 15 avril. Nous sommes dans les temps. Il est conforme au Document d'Orientation Budgétaire qui vous a été présenté lors du Conseil municipal du 25 juin et il reprend les éléments qui étaient dans ce DOB et sur lequel vous aviez eu l'occasion de vous prononcer.

Nous allons vous présenter ce budget sur la base d'un PPT qui vous a été adressé hier matin. Vous avez très certainement compris aussi que depuis 2012, nous avons beaucoup de contraintes sur nos budgets. Nous n'arrêtons pas de le dire, mais c'est de plus en plus présent. En effet, aux dotations de l'État aux collectivités depuis 2013, s'est rattaché un plan triennal de réduction de la contribution des déficits publics de l'État et donc, un retour financier par le FCTVA en baisse et également des aides aux projets, aux actions diminuées, voire supprimées.

À Kingersheim, nous avons priorisé les économies nécessaires en interne en 2023 plus que jamais, les réductions sur les charges générales, sans remettre en cause les services publics, la maîtrise des charges de la masse salariale en volume d'effectifs, le maintien sans évolution des subventions, mais malheureusement, une contribution nous est imposée, celle du SDIS qui est tous les ans en augmentation.

Nous avons aussi limité la pression fiscale. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2012 sauf en 2018 et 2022. Nous avons effectivement opéré l'abattement en 2016 qui n'était pas compensé par l'État comme d'autres communes l'ont fait nettement en amont.

Nous en avons parlé lors du Conseil municipal de janvier, nous avons beaucoup d'incertitudes au regard de l'inflation constatée en 2022 qui s'est confirmée en 2023. Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure, notamment sur la très forte hausse sur les énergies, et donc, forcément sur tous les travaux qui sont liés à cela, nous subissons très souvent 40 % d'augmentation, voire plus. Je vous donne deux exemples concrets : le gaz et l'électricité, c'est fois 2,5, les assurances, c'est 60 % d'augmentation. Ce sont vraiment deux exemples très explicites.

Mais comme chaque année, nous sommes dans l'obligation de respecter la réglementation qui impose un Budget primitif à l'équilibre. Ce n'est pas comme l'État qui peut proposer un budget en déséquilibre. Nous sommes obligés d'équilibrer recettes et dépenses.

Par prudence, un certain nombre de dépenses ont été différées ou sont inscrites au budget en cours d'année. La situation, comme nous l'avons déjà dit au mois de janvier, dépend de l'évolution des énergies, qui à ce jour ne sont pas encore fixées définitivement, puisque nous sommes liés à un appel d'offres que m2A va faire dans les trimestres qui viennent, en espérant avoir une réponse, ; il nous permettra d'avoir peut-être une projection un peu plus certaine, mais il sera nécessaire de présenter un Budget supplémentaire ou des décisions modificatives pour adapter certaines enveloppes qui concernent les travaux et les subventions.

Voilà ce que j'avais à dire. Nous arrivons à l'essentiel.

Page 4, concernant le **budget global**, il se chiffre à 16 784 105 €, y compris les reports, c'est-à-dire 13 179 225 € en fonctionnement, 3 604 880 € en investissement,

Concernant le **fonctionnement**, sur les 13 179 225 €, il y a 11 743 225 € de dépenses réelles dont 12 831 225 € de recettes réelles.

Concernant l'**investissement** de 3 604 880 €, nous avons 1,303 M€ en dépenses d'équipements, dont 735 830 € en report de 2022.

Concernant les **dépenses réelles de fonctionnement**, nous avons donc 11 743 225 € de dépenses réelles, soit 2,36 % de plus qu'en 2022, qui concernent :

- . Chapitre 011 - charges à caractère général pour un montant de 2 583 839 € (+ 12 % par rapport à 2022)
- . Chapitre 012 - charges de personnel pour un montant de 7 156 800 € (4,21 % par rapport au budget 2022)
- . Chapitre 65 - autres charges de gestion courante pour un montant de 1 673 986 € (en diminution de 13,8 %)
- . Chapitre 66 - charges financières qui sont essentiellement les intérêts d'emprunts pour 296 000 € (en diminution de 13 % par rapport au budget 2022).

Le graphique vous indique la répartition de l'ensemble des dépenses. Je rappelle que les charges de personnel représentent 61 %, les charges à caractère général 22 %, les frais financiers 3 % et les autres charges de gestion courante 14 %.

Un petit zoom sur les évolutions des principales dépenses de fonctionnement :

. Le chapitre 011- charges à caractère général : nous avons un impact fort des énergies, nous n'arrêtons pas de le dire, c'est l'une des principales grosses dépenses, qui concerne ce chapitre pour 2 583 839 € soit une hausse globale de 12 %. Concernant gaz et électricité, nous étions sur les budgets précédents sur un montant de 500 000 €, cette année, nous avons prévu 1 200 000 € pour les deux, gaz et électricité, soit 140 %. Mais il y a une baisse des autres dépenses du chapitre 011, forcément, il faut diminuer les autres dépenses comme les fournitures, entretien, prestation de service, de 400 000 €.

. Le chapitre 012 - charges de personnel : + 4,21 % par rapport au budget 2022, mais une quasi-stabilité par rapport au budget global 2022 (Décision modificative plus Budget primitif pour plus 0,67 %).

Sont à prendre en compte essentiellement l'effet GVT et la hausse du point d'indice en année pleine.

. Le chapitre 65 - autres charges de gestion courante : les subventions prévues en baisse dans la construction budgétaire en ce début d'année feront l'objet d'un réexamen lors du Budget supplémentaire.

. Le chapitre 66 - charges financières de 296 000 € sont en baisse de 13 %, grâce à la limitation du recours à l'emprunt et au vieillissement de la dette.

Vous avez les différents graphiques. Vous notez que le chapitre 011 est en progression en 2023, les charges de personnel sont un peu en baisse par rapport à 2022 et les charges financières depuis quelques années sont en baisse en 2023 par rapport à 2022.

Concernant les principales évolutions **des recettes de fonctionnement** :

. Le chapitre 73 - impôts et taxes. Il comprend la fiscalité locale, dorénavant essentiellement la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux reste identique à 2022, vous le verrez dans une prochaine délibération, mais les bases augmentent de 7,1 %, la Loi de Finances 2023 votée par l'Assemblée Nationale devrait effectivement augmenter la recette correspondante de 350 000 €.

La fiscalité reversée est principalement l'attribution de compensation de m2A, la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité dont le montant est relativement stable, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure devrait être amenée à diminuer dans les prochaines années en raison de la réglementation liée à la publicité ; concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, son montant dépend du dynamisme du marché immobilier.

Nous l'avons joué prudente, nous prévoyons 350 000 € au lieu des 410 000 € en 2022.

. Le chapitre 74 – dotations, subventions et participations, nous vous l'avons dit à plusieurs reprises, la DGF depuis 2011, et plus fortement depuis 2013, est en baisse de pratiquement 1 M€ par an, ce qui représente quand même en cumul pratiquement 6 M€ qui n'ont pas pu être mobilisés par la Ville et en 2023, nous n'avons pas encore les chiffres définitifs. Son montant devrait rester stable.

L'éligibilité à la DSU est aléatoire car Kingersheim est toujours un peu au-dessus ou un peu au-dessous du seuil d'éligibilité. Aujourd'hui, nous ne savons pas. Nous devrions avoir les chiffres au mois d'avril.

Diverses compensations d'exonérations de taxes : Nous attendons des notifications par l'État, les montants sont en baisse faible, mais régulière.

Autres participations : elles comprennent principalement le versement de la CAF Contrat Enfance Jeunesse, qui est en forte baisse.

Vous avez la répartition dans les graphiques des recettes de fonctionnement, les dotations sont de 9 %, sachant qu'en 2003 elles étaient de 36 %.

Produits et services : 2 %, autres produits 1 %, et impôts et taxes, vous voyez ce que cela représente, attribution de compensation 25 %.

Pour ce qui est du **programme d'investissement 2023**, les investissements réalisés répondent à des objectifs majeurs :

- S'engager résolument sur une politique de développement durable,
- Transmettre un patrimoine de qualité,
- Améliorer les conditions de pratiques associatives,

- Contribuer à l'épanouissement des enfants,
- Favoriser le mieux vivre ensemble,
- Embellir le cadre de vie.

Je rappelle quand même qu'il y a deux types d'investissements : les investissements courants qui sont principalement des investissements dus à de l'entretien ou renouvellement des équipements communaux, et les investissements structurants qui sont liés à un portage avec une dimension spécifique.

Concernant le programme d'investissements pour 2023, les dépenses d'investissement courant 2023 sont chiffrées à 567 269 € qui seront complétées en fonction de l'évolution des budgets. Vous avez la liste non exhaustive des différents travaux et investissements qui sont prévus.

Entretien du patrimoine pour 33 000 €.

Éclairage public et voirie pour 205 000 €

Équipements techniques pour 16 000 €.

Ces investissements sont limités dans ce budget à 567 269 €.

Concernant l'équipement du patrimoine, il se chiffre à 216 000 €, sachant que certains équipements doivent être réalisés malheureusement en raison de dégradations, notamment le remplacement des vitrages Gounod, nous devons mettre quelque chose de plus solide pour éviter la casse et cela va nous coûter 2 500 €. On a réussi à nous voler la zinguerie de l'église Saint-Adelphe, je parle des gouttières en cuivre qui ont disparu. Les assurances ne remboursent pas ce genre de vol, c'est pour nous.

Concernant les reports d'investissement de 2022 sur 2023 pour un montant de 735 830 € il y a le périscolaire Louise Michel pour 44 000 €, des travaux de chauffage pour 55 000 €, l'achat de véhicules pour 90 000 €, audit énergétique pour 16 000 €, des systèmes de régulation de chauffage pour 85 000 €, des travaux au septième pour 11 000 €, l'extension de réseau pour 30 000 € et des travaux de voirie.

Le remboursement du capital qui fait partie de l'investissement représente en 2023 1 860 000 €, sachant que cette hausse du montant à rembourser est due essentiellement au vieillissement de la dette, vous le savez, quand on arrive en fin d'emprunt, on rembourse très souvent plus de capital que d'intérêt.

Concernant le **financement des investissements**, aucun recours à l'emprunt n'est prévu dans le cadre du budget 2023 pour que la Ville puisse continuer à se désendetter.

Nous serons effectivement sur des optimisations potentielles des recettes par la vente de foncier en fonction de l'évolution du marché immobilier et avec la priorisation des opérations qui abondent la réalisation des logements locatifs sociaux dans la commune, dans le cadre de la loi SRU.

Une affectation anticipée de l'excédent de fonctionnement 2022 pour un montant de 302 052 €, sachant qu'en 2022 il était de 267 000 €.

Un report de recettes d'investissement 2022 pour 1 M€ correspond à un emprunt souscrit avant la grosse hausse des taux en 2022, et donc, à ce jour, il n'a pas été utilisé. Et nous pouvons l'étaler jusqu'en septembre 2023.

Et un autofinancement prévisionnel pour 1 331 000 €, en comparaison de 2022 où il était à 1 343 000 €.

Vous avez le graphique des financements des investissements, des ressources autofinancement pour 90 %, emprunt : 0, subventions : 10 et une situation inédite en 2023. L'emprunt d'équilibre qui représentait d'habitude 30 à 40 % des recettes d'investissement dans les budgets précédents, cette année est de 0.

M. LE MAIRE.- Merci Christian, nous t'avons écouté religieusement. Hélène a pu le remarquer, quand elle est arrivée !

Merci beaucoup. Il n'y a pas d'emprunt, puisqu'il n'y a quasiment pas d'investissement. Il n'y a qu'une enveloppe d'à peine 600 000 €, vous l'avez vu cette année, même si, quand vous additionnez les différents éléments que vous avez dans la liste du diaporama, vous constatez que pour 40 %, c'est de l'efficacité thermique et énergétique réalisée sur les chauffages, sur l'éclairage. Je dis cela juste pour faire la transition avec la question posée tout à l'heure sur le budget et les moyens mis. C'est au coup par coup en fonction des projets à mettre en œuvre.

Christian vous l'a dit, je le répète, ce budget est à l'équilibre car c'est obligatoire, mais, en fonction de nos marges de manœuvre connues actuellement, il ne nous permet pas de tout embarquer. Il nous faudra

revenir régulièrement vers vous en Budget Supplémentaire ou Décision Modificative, si en fonction des marges de manœuvre que nous allons éventuellement identifier pendant l'année, nous pouvons remettre des choses dans ce budget, si, par exemple, nous avons au final, comme l'a dit Christian, un contrat de gaz négocié à nouveau à la fin du printemps qui nous permet d'acheter moins cher que c'est le cas actuellement, car je vous rappelle qu'au mois de janvier nous l'avons payé 200 € le Mégawatt/heure, alors que sur le précédent contrat de gaz, nous l'avions payé 15 € le Mégawatt/heure.

Avez-vous des interventions sur la partie présentation Budget ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- J'aurai une question sur l'emprunt souscrit en 2022. Pouvez-vous nous rappeler pourquoi il avait été souscrit et pourquoi il n'est pas utilisé ?

M. BROMBACHER.- Quand nous avons vu l'ampleur que cela prenait et la difficulté, car il n'y a pas de mystère, les banques actuellement sont frileuses, nous nous sommes dit que nous allions lancer un emprunt, même si nous ne l'utilisons pas. Et, en effet, nous ne l'avons pas débloqué. Nous avons signé un contrat valable jusqu'au mois de septembre, et nous pouvons en disposer. Mais si nous ne l'utilisons pas, si nous n'en avons pas besoin, il devient caduc en septembre. Il a été fait essentiellement pour profiter du bénéfice des intérêts bas, car à l'époque, il était valable sur un an, cela a permis d'avoir des conditions qui sont plus que bonnes par rapport à aujourd'hui ; entre-temps, le taux a augmenté de 1 ou 1,5 %.

M. LE MAIRE.- Je rappelle que l'année dernière, nous avons présenté un résultat d'investissement négatif, car nous avons plus puisé sur nos réserves que sur le financement possible. Donc, il n'est pas incohérent de souscrire un emprunt pour pouvoir compenser ce résultat négatif d'investissement. Mais Christian l'a fait surtout, comme il vient de l'expliquer, parce qu'il voulait encore saisir l'opportunité d'un taux très bas en tout début d'année pour de l'argent dont nous aurons très certainement besoin en cours d'année et que nous n'avons pas forcément à mobiliser dans l'immédiat.

M. BROMBACHER.- Pour dire ce qu'il en est, les précédents budgets ont toujours un emprunt d'équilibre et nous ne l'utilisons pas forcément. Il faut mettre en équilibre les dépenses avec les recettes et les dépenses peuvent être mises en équilibre avec des recettes d'emprunt. Vous pouvez contrôler, généralement, on ne l'utilise pas forcément en totalité.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ou autres demandes de renseignements complémentaires ? Il n'y en a pas.

Christian, je te propose que nous délibérions sur ce Budget Ville pour lequel tu as donné l'ensemble des résultats et pour lequel il est proposé d'approuver le Budget primitif 2023 arrêté aux sommes de 13 179 225 € en section de fonctionnement et de 3 604 880,18 € en section d'investissement

Y a-t-il des oppositions ? 4 oppositions. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et F. Hachem) et 4 OPPOSITIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver le budget primitif Ville de l'exercice 2023, arrêté à la somme de 13 179 225 € en section de fonctionnement et à la somme de 3 604 880,18 € en section d'investissement.

Merci beaucoup pour le vote de ce budget, car il faut avoir un budget quand même pour faire fonctionner la collectivité. Je le rappelle !

9. Taux de fiscalité 2023

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 9 présenté :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023.

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à déterminer les taux des impôts locaux destinés à équilibrer le budget de la Ville.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé d'appliquer pour 2023 des taux identiques à 2022, soit :

Taxe	Taux communaux 2022	Taux 2023 proposés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,42%	34,42%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,70%	74,70%
Taxe d'habitation	14,25%	14,25%

M. LE MAIRE.- Tu en as déjà parlé, mais cela permet d'y revenir.

M. BROMBACHER.- Comme tous les ans, vous êtes appelés à déterminer le taux des impôts locaux destinés à équilibrer les dépenses de fonctionnement. En 2023, plus aucun contribuable ne sera assujéti à l'impôt de la taxe d'habitation, mais malgré tout, il va falloir se prononcer sur ce taux, puisqu'il reste applicable pour les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de deux ans. Je rappelle que nous avons 20 résidences secondaires.

Nous vous proposons les taux suivants identiques à 2022 sans augmentation.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,42 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,70 %
- Taxe d'habitation identique à 2022 et les années précédentes à 14,25 %

Le Conseil municipal est invité à :

➤ se prononcer sur les taux de la fiscalité 2023.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Comme vous le soulignez Monsieur Brombacher, l'ensemble des propriétaires va être impacté par l'augmentation des bases locatives qui est à un niveau inédit cette année et pour les propriétaires de Kingersheim, les taux qui s'appliquent, certes, comme vous l'avez souligné, ne changent pas par rapport à l'année précédente, mais ils sont néanmoins supérieurs aux communes voisines comparables.

M. LE MAIRE.- Lors du précédent Conseil, vous disiez qu'il ne fallait pas travailler sur la logique des communes qui étaient comparables. J'ai parfois du mal à vous suivre dans votre fonctionnement.

M. HEYER.- Je parlais de Wittenheim, de Cernay et d'Illzach.

M. LE MAIRE.- C'est vous-même qui disiez qu'il ne faut pas forcément comparer.

M. HEYER.- Pas comparer avec des strates qui sont complètement...

M. LE MAIRE.- Nous avons déjà comparé sur les communes comparables et vous savez très bien que nous avons eu des chiffres. Nous vous les redonnerons. Je vais vous faire un beau courrier, car c'est le seul moyen pour que cela puisse marcher ; donc, je vais vous amener des éléments factuels pour que l'on puisse passer à autre chose et tourner la page. Je vous ferai un courrier dans lequel je vous redonnerai les communes comparables sur les charges de fonctionnement et les recettes de fonctionnement et vous verrez que nous ne sommes pas spécialement atypiques sur le sujet.

M. BROMBACHER.- Dans ce cas-là, il faut peut-être aussi comparer les attributions de l'État comme la DGF. Si vous voulez comparer avec d'autres communes, je ne les citerai pas, mais quand elles ont trois fois le montant que nous avons pour le même type d'habitants, oui, nous n'avons pas forcément les mêmes taux. Nous sommes obligés de trouver l'argent. Avoir 1,5 M€ de plus au niveau de la DGF est important et sur 10 ans, cela représente beaucoup d'argent. Si vous voulez comparer les taux, il faut comparer les attributions de l'État aussi. Elles sont quand même déterminantes dans la construction d'un budget.

M. LE MAIRE.- Par contre, sur votre première partie d'intervention, vous avez raison, nous faisons tout porter sur les propriétaires et ce n'est pas normal. Cette réforme est stupide, puisque les locataires bénéficient autant des services publics dans la commune que les propriétaires. Et sur ce point, vous avez raison, il faudrait que le système soit plus uniforme, mais ce n'est pas nous qui l'avons décidé.

Avez-vous d'autres interventions ? Je vous propose de délibérer sur ce maintien à l'identique de 2022 des taux communaux pour la fiscalité locale.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions (4 abstentions)

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et F. Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver les taux de fiscalité 2023 selon le tableau ci-dessus.

Je vous remercie pour cette délibération.

DEVELOPPEMENT DURABLE

10. Convention d'assistance de maîtrise foncière

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 10 présenté :

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la signature d'une convention d'Assistance à Maitrise Foncière avec la SAFER.

La commune a signé avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) une convention dite VIGIFONCIER pour lui permettre d'être avertie des cessions de parcelles agricoles et naturelles sur le ban communal, en vertu de la délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2022. Il s'agissait seulement de transmission d'informations, mais pas d'action foncière.

Cette convention peut être complétée par une autre convention qui pourra permettre à la SAFER d'intervenir pour la Ville afin de préempter les parcelles à enjeu pour les revendre ensuite à la Ville, le savoir-faire et les compétences de la SAFER étant reconnues sur ce point.

Le portage de la SAFER est limité à 5 années. Chaque négociation est facturée 1 500 € HT et chaque accord signé rémunéré à hauteur de 8% de la valeur du terrain acheté à l'amiable et 10 % par préemption. En cas de gestion temporaire, ce sont 2 % de frais qui seront appliqués.

La convention proposée est annuelle avec tacite reconduction. Il n'y a de coût que si la Ville utilise les services d'assistance de la SAFER.

Pour rappel, chargées de missions d'intérêt général, les SAFER sont des sociétés anonymes sans but lucratif sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances.

Elles couvrent le territoire français métropolitain et 3 départements d'outre-mer. Les missions sont de dynamiser l'agriculture et la forêt, accompagner le développement local en apportant des solutions foncières, participer à la protection de l'environnement et assurer la transparence du marché foncier rural.

M. ROLLIN.- Il s'agit d'une petite délibération qui a tout d'une grande. Pourquoi ? Parce que grâce à cette délibération, nous allons nous doter d'un outil qui va nous permettre de recourir au droit de préemption pour les parcelles à enjeux en zones naturelles et agricoles. La Ville a un droit de préemption urbain dans certaines zones, mais pas dans les zones naturelles et agricoles. C'est la SAFER qui détient ce droit et grâce à cette convention, nous allons pouvoir en user sous certaines conditions.

Pour rappel, chargées de missions d'intérêt général, les SAFER sont des sociétés anonymes sans but lucratif sous tutelle des Ministères de l'Agriculture et des Finances. Elles couvrent le territoire français métropolitain et 3 départements d'outre-mer.

Ses missions sont de dynamiser l'agriculture et la forêt, accompagner le développement local en apportant des solutions foncières, participer à la protection de l'environnement et assurer la transparence du marché foncier rural.

La Commune a déjà signé avec la SAFER une convention dite VIGIFONCIER pour lui permettre d'être avertie des cessions de parcelles agricoles et naturelles sur le ban communal.

Donc, cette convention qui a déjà été signée peut-être complétée par une autre, celle de ce soir, qui pourra permettre à la SAFER d'intervenir pour la Ville afin de préempter les parcelles à enjeux pour les revendre ensuite à la Ville, le savoir-faire et les compétences de la SAFER étant reconnues sur ce point.

La convention proposée est annuelle avec tacite reconduction. Le portage de la SAFER est limité à 5 ans et soumis à une rémunération détaillée en annexe.

M. LE MAIRE.- Merci Arnaud. Un élément est important : nous nous sommes rendu compte que certains terrains agricoles n'étaient pas forcément vendus en termes de titre de propriété, parfois il y a des cessions de droits. Ce n'est pas toujours évident pour une collectivité de savoir ce qu'il se passe sur les terres agricoles situées sur son ban communal et grâce à cette convention avec la SAFER, maintenant, nous allons pouvoir être mieux guidés et informés.

Avez-vous des demandes d'intervention ? Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- Une question d'information : les ventes ou promesses de vente pour les terrains agricoles, ne passent-elles pas par la mairie comme les autres terrains ?

M. LE MAIRE.- Cela dépend de la façon dont les terrains sont cédés. Je ne suis pas un spécialiste. Arnaud, peux-tu donner la réponse ?

M. ROLLIN.- Nous non plus, mais nous avons compris que certaines fois cela ne passait pas par la Commune, et nous avons eu un cas où justement à l'inverse au lieu d'aller à la SAFER, le notaire a envoyé la demande de préemption à la Commune pour un terrain en zone agricole, pas très loin du karting et où une entreprise ou plutôt un particulier qui a quand même une entreprise de travaux publics souhaitait acquérir le terrain. Et c'est au moment où nous sommes rentrés en discussion avec la SAFER que nous avons compris qu'il pouvait y avoir un intérêt à signer une convention avec eux ; en effet, il est arrivé sur d'autres communes que des terrains comme ceux-là soient acquis par des entreprises ou autres et que les gens enfouissaient sous la terre végétale anciennement agricole leurs déchets de travaux par exemple. Il n'y a pas que cela.

Oui, effectivement, tout ce qui est préemption urbaine en zone UC ou dans d'autres zones est du ressort de la Ville, hors terrains agricoles et naturels où là, il s'agit vraiment de la compétence SAFER. Il nous avait été expliqué que c'était en lien avec un ancien acteur (je crois qu'il s'agissait de Jean Gabin) qui avait acquis il y a des années beaucoup de terrains agricoles autour de chez lui sans les utiliser pour de l'agriculture ou de l'élevage et donc, cet organisme, la SAFER avait été monté afin de pouvoir justement faire en sorte que les terrains naturels agricoles soient utilisés pour ce qu'ils doivent être : l'agriculture et l'élevage.

M. LE MAIRE.- C'est très intéressant, d'autant que si vous vous souvenez, en Commission réunie, si vous étiez présent, quand nous avons eu un échange avec les élus de la commune d'Illzach, nous avions évoqué toute la réflexion sur tous les champs qui sont à l'est de la Commune, limite Kingersheim et limite Illzach ; il est important de regarder si demain nous voulons aménager avec la commune d'Illzach quelque chose qui nous permet d'avoir une voie cyclable et piétonnière dans cette zone-là, il nous faut avoir au minimum la main sur le sujet, mais pas seulement.

Il était nécessaire d'être mieux informés sur ce sujet et cela ne nous coûte rien. C'est très bien, tant qu'on ne s'en sert pas.

Avez-vous d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la souscription de la Ville à la convention Assistance à Maitrise Foncière avec la SAFER Grand Est aux conditions et modalités susvisées,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents à cette convention,
- de prélever la somme aux budgets concernés lors des besoins futurs éventuels.

11. Rapports annuels 2021 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par m2A et le SIVOM

Rapporteur : Madame Céline Namur, Conseillère municipale déléguée à la Transition Écologique et Énergétique (et du suivi de la démarche Cit'ergie) et aux espaces verts et naturels auprès du Maire

Rapport de la délibération 11 présenté :

La gestion globale des déchets est confiée à m2A et au SIVOM.

Conformément au Décret 2000-404 du 11 Mai 2000, chaque instance se doit de procéder à la rédaction des rapports considérés en fonction des missions qui leurs sont confiées.

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des rapports présentés.

Sur le territoire communautaire, le service public intercommunal d'élimination des déchets s'organise en deux domaines distincts :

- la collecte des ordures ménagères en porte à porte, assurée par le Service Propreté Urbaine et Parc Auto (PUPA) de m2A en régie directe ou par l'intermédiaire d'un prestataire de service,
- la collecte sélective des déchets recyclables ou valorisables d'une part, et le traitement et l'élimination des résidus urbains qui ne sont pas collectés sélectivement d'autre part, missions confiées au SIVOM de l'Agglomération mulhousienne.

Concernant l'intervention de m2A et le SIVOM, l'année 2021, une année charnière, a été marquée par :

- la relance du marché public avec une volonté d'apporter des modifications (tournée, collecte, tri, véhicules),
- le prestataire roulera avec des véhicules fonctionnant avec une énergie 100% biocarburant basée sur du colza cultivé en France,
- l'ouverture de la « Cité du Réemploi » qui a démarré au second semestre 2021.

Par ailleurs, m2A et le SIVOM régissent un parc de près de 155 859 bacs, distribuent 1,2 millions de sacs jaunes/an et possèdent 150 conteneurs enterrés et 569 conteneurs aériens.

Sur l'ensemble de l'année, ces deux collectivités poursuivent leur action sur la diminution des déchets, malgré une constatation de l'augmentation de la qualité du tri qui ne cesse d'augmenter, ce qui entraîne un coût élevé (885 000 € en 2021). Cette augmentation est peut-être due à la reprise économique post-covid.

La démarche d'optimisation du recyclage n'a pas impacté positivement le taux de captage qui progresse de +3,45 %, les tonnages collectés atteignant 21 189 tonnes hors verre en 2021. Cette augmentation des tonnages pourrait s'expliquer par un phénomène de stockage et les refus de tri.

L'unité d'incinération des résidus urbains à Sausheim a dépassé le taux de 65% de performance énergétique pour l'année 2021.

Au titre des projets à venir, menés en partenariat avec le SIVOM de la région mulhousienne, figure notamment la réflexion sur la collecte des biodéchets à l'échelle de l'agglomération, dans un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

Pour information :

De 2020 à 2021, l'évolution des tonnages de déchets ménagers collectés a été la suivante :

- de 57 803 t à 66 942 t (soit + 15,6 %) pour le réseau de déchetteries, hors collecte sélective,

- de 17 350 t à 17 937 t (soit + 3,2 %) pour la collecte sélective porte à porte,
- de 11 388 t à 11 349 t (soit - 0,5 %) pour la collecte sélective en points d'apport volontaire + verre.

Le taux de valorisation « global » (matière + énergie) passe de 86,1 % en 2020 à 91,6 % en 2021 ; le taux de valorisation 'matière' sur déchets ménagers passe de 43,1 % en 2020 à 48,1 % en 2021.

Les perspectives de m2A et du SIVOM pour l'année 2022 sont :

- la poursuite du contrôle d'accès aux différentes déchèteries, réorganisation de l'implantation des locaux, signalétique, zone de stockage...
- la mise en place du PLPDMA avec un déploiement du compostage domestique,
- la montée en charge de 'la Cité du Réemploi' par la structure ENVIE, en lien avec la mise en place de collecte des objets réemployables dans les déchèteries,
- la mise en place d'un comité de pilotage pour démarrer une réflexion sur la diminution des erreurs de tri et la mise en place du traitement des biodéchets.

Les rapports sont consultables en mairie au Secrétariat Général et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Mme NAMUR.- Il s'agit juste d'une information.

En 2021, l'ensemble des déchets collectés a augmenté sur le secteur de la m2A, les erreurs de tri également ; nous sommes à 20 kg par habitant et par an. C'est 25 % de la collecte pour un coût de 885 000 € pour la collectivité. C'est la raison pour laquelle je mets un peu l'accent sur ce point.

La collecte en déchèterie a augmenté de 15 %, le recyclage a augmenté de 17 %. Nous sommes à 48 % de recyclage. Il faut savoir que l'objectif national que nous devons atteindre en 2020 est de 55 %, nous sommes à 48 % et en 2025, nous sommes censés atteindre 65 %.

L'usine d'incinération de Sausheim a dépassé 65 % de performance énergétique. Il faut savoir qu'elle a été à l'arrêt pour des problématiques techniques et que cela a conduit à l'enfouissement en décharge de 20 tonnes en 2021, car il n'y avait pas de possibilité de faire incinérer nos déchets dans d'autres usines d'incinération.

L'objectif national est de réduire de 10 % les déchets ménagers entre 2010 et 2022. Il faut savoir que nous sommes à plus 10 % sur la même période.

Les perspectives de m2A et du SIVOM pour l'année 2022 sont indiquées dans la délibération :

→ La poursuite du contrôle d'accès aux différentes déchèteries, la réorganisation de l'implantation des locaux, la signalétique des zones de stockage, puisque l'idée est de continuer à augmenter le recyclage,

→ La mise en place du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés avec un déploiement du compostage domestique,

→ La montée en charge de la « Cité du Réemploi » qui est une structure d'ENVIE, en lien avec la mise en place de collecte des objets réemployables dans les déchèteries.

→ La mise en place d'un comité de pilotage pour démarrer une réflexion sur la diminution des erreurs de tri et la mise en place du traitement des biodéchets.

Vous êtes invités à :

➤ Prendre connaissance des rapports sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets présentés par le SIVOM et par m2A.

M. LE MAIRE.- Merci. Le SIVOM est en train d'organiser des réunions qui regroupent plusieurs communes. Ils étaient présents chez nous la semaine dernière à Kingersheim pour plusieurs communes. Ils nous ont précisé qu'ils collectent 70 000 tonnes par an d'ordures ménagères sur leur périmètre ces dernières années. Ce n'est pas rien et sachez que sur la collecte des ordures ménagères et la collecte des déchets à peu près un tiers du budget est consacré au fonctionnement des déchèteries. Ce ne sont pas que nos poubelles dans nos rues. Les déchèteries représentent un gros morceau.

Tu as donné tous les éléments et pour faire le lien avec nos engagements tout à l'heure dans le label Énergie Climat, nous pouvons donner comme exemple certaines sessions de sensibilisation dont notre marché de Noël (Dorothee) « Le Marché de Noël se recycle » est à la fois quelque chose qui est un événementiel, mais aussi un temps de sensibilisation pour montrer aux habitants que le recyclage peut être utile. Cela peut fonctionner et cela peut permettre de faire de très belles choses. L'idée là aussi est de faire partie des actions de sensibilisation que nous pouvons faire auprès de la population. Avez-vous des remarques particulières, même s'il n'y a pas de vote ? Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- J'ai une question : quand l'usine n'est pas fonctionnelle, l'enfouissement après est-il repris pour être incinéré à nouveau ?

Il y a un certain nombre d'années, il y avait un projet vers Cernay - Thann pour un troisième incinérateur sur le Haut-Rhin, mais le calcul de l'époque avait prouvé que ce n'était pas nécessaire. Donc, il ne s'est pas réalisé. Effectivement, nous constatons que quand un incinérateur sur les deux existant est en panne, il y a une problématique.

Pour rappel aussi, tout ce qui est déchèteries, incinérateurs et stations d'épuration est régi par de nombreuses réglementations européennes. Je ne suis pas très Européen, pour que l'Europe s'ingère dans les caractéristiques des états, mais quand il s'agit d'environnement, parfois, elle a tiré la qualité vers le haut et notamment pour l'usine de Sausheim, depuis plus de 10 ans, des rajouts de filtres ont été mis en place pour que toute la fumée soit filtrée et qu'il n'y ait plus de problématiques de toxine, dioxine, tout ce qui ne va pas bien et qui peut se répandre en fonction de la direction du vent sur les terrains agricoles ou sur les jardins partagés.

Ma réflexion est que l'enfouissement est toujours moins bien que l'incinération. Je voudrais juste attirer l'attention sur ce point et j'aimerais savoir quand il y a des enfouissements, s'ils sont repris et brûlés lorsque l'usine est à nouveau fonctionnelle.

M. LE MAIRE.- Je laisserai mes collègues qui siègent au SIVOM répondre si nécessaire. Sur une partie de votre interrogation, vous avez raison, il faut arrêter d'enfouir, il est préférable d'incinérer. Mais le mieux est de produire moins de déchets car le problème de l'incinération est un peu un serpent qui se mord la queue. Pour que les usines d'incinération soient rentables, il faut beaucoup de déchets ; au bout d'un moment, on tourne autour de cela. Heureusement, le SIVOM a mis en œuvre plusieurs choses qui permettent de rendre utiles les usines d'incinération, les stations d'épuration, puisqu'avec les déchets qui sont soit incinérés, soit traités, pour l'eau, etc., on fait du biogaz, du réseau de chaleur. Certains bus de l'Agglomération sont alimentés par le biogaz produit par l'usine du SIVOM, la chaleur est produite aussi à ce niveau, mais il est clair que moins on produit de déchets, mieux c'est. Après il faut trouver la bonne taille pour travailler sur le sujet.

Sur la question précise de Monsieur Hachem, Christian ou Michel savez-vous répondre ?

M. BROMBACHER.- D'après ce que je sais, et comme disait le Maire à l'instant, pour faire tourner une usine d'incinération, de temps en temps, il faut faire appel à d'autres usines, par exemple, on amène des déchets qui viennent parfois de Strasbourg qui permettent de combler, parce qu'il ne faut pas qu'il y ait de perte de charge au niveau de l'incinération, sinon l'usine s'éteint.

Je pense, mais il faut qu'on nous le confirme, que cet enfouissement ne sera que transitoire. Nous ne pouvons pas accepter aujourd'hui un enfouissement définitif. Cela m'étonnerait que ce soit le cas. Nous sommes en Alsace et à mon avis, nous avons un peu d'avance sur d'autres régions ; nous voyons bien que dans certaines régions, c'est enfoui ou cela traîne, je ne veux pas citer Paris en ce moment. Je ne sais pas comment ils vont faire pour tout incinérer en une fois. Quelque part, il faut stocker et on ne peut pas forcément stocker à ciel ouvert. La solution transitoire est l'enfouissement pour pouvoir le ressortir quand on a la possibilité d'incinérer.

M. UNTEREINER.- Je voudrais préciser un point : quand l'usine est arrêtée, les déchets sont amenés à Retzwiller, ils sont enfouis et ils ne ressortiront plus. Mais ce qui est en trop parfois va en incinération à côté de Mortzwiller, à côté de Belfort, l'usine d'incinération est plus petite que la nôtre mais ils prennent le relais.

Mme NAMUR.- Il est précisé dans le rapport que cette année il n'y avait plus de possibilité de dispatcher ailleurs, car l'enfouissement est vraiment le dernier recours. Là, nous parlons de 2021 qui a connu une hausse importante des déchets ; pour eux, c'est une suite du Covid avec un taux de travaux faits par les particuliers chez eux qui a vraiment augmenté pendant l'arrêt de certaines activités qui a duré jusqu'en mai 2021, si ma mémoire est bonne ; ils pensent que c'était transitoire, car les deux années précédentes, ils n'avaient pas eu recours au dépôt en décharge.

M. LE MAIRE.- Je voudrais dire à Monsieur Hachem et à l'ensemble de mes collègues, que j'ai trouvé la présentation faite l'autre jour aux communes par le SIVOM des différentes activités, très intéressante et je pense que nous pourrions les faire venir en Commission réunie, comme nous avons fait venir d'autres intervenants. Vous pourriez poser toutes les questions qui vont bien sur le sujet. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions amener ce sujet en Commission réunie. Ce serait intéressant.

M. WINCKELMULLER.- Nous allons récupérer le PowerPoint de vendredi et il sera diffusé aux élus. Il n'y a pas de souci.

M. LE MAIRE.- Nous allons les faire venir en Commission réunie. Ce sera mieux.

M. HEYER.- Cela mériterait d'avoir peut-être une situation plus récente. On s'étonne toujours du décalage entre les rapports et la période présente. Là, on parle de perspectives pour l'année 2022.

M. LE MAIRE.- Je suis d'accord. C'est comme lorsque nous avons les résultats sur la qualité de l'air au niveau de l'Agglomération, ce sont des données qui datent de 3 ans, 4 ans ou 5 ans, de toute façon, il en est toujours ainsi. Sur le recensement, il en est de même. Il est toujours compliqué d'avoir des chiffres actuels. Nous ferons le point avec eux.

Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Il s'agissait de prendre connaissance des rapports. Je vous remercie.

Le Conseil municipal a pris connaissance des rapports sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets présentés par le SIVOM et par m2A.

ENFANCE ET SPORT

12. Mise à disposition à titre gracieux du Hangar au groupe BK

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée du monde associatif, du mouvement sportif et du dynamisme de la Ville

Rapport de la délibération 12 présenté :

Le Groupe BK a sollicité la collectivité afin d'obtenir une salle leur permettant d'organiser un « job dating » pour une centaine de postes.

Le Groupe BK est un groupe multimarques local évoluant dans le secteur de la restauration.

Au cours du second semestre 2023, il renforcera son implantation à Kingsheim à travers l'ouverture de 4 nouvelles enseignes sur le secteur du Kaligone.

Pour assurer les fonctionnements de ces 5 nouvelles structures, le groupe BK va créer 170 emplois sur le ban communal. Afin de les pourvoir, il souhaite organiser une journée d'embauche (« job dating ») avec une réunion publique le mercredi 22 mars 2023 de 8h à 14h au Hangar.

La municipalité a la volonté de promouvoir l'emploi de proximité sur notre commune dans le cadre d'une collaboration avec la société pour aboutir au mieux sur ce projet d'ampleur. C'est pourquoi, la Ville de Kingsheim souhaite exceptionnellement mettre à disposition le Hangar à titre gracieux.

Mme JACQUIN.- Le groupe multimarques local BK évolue dans le secteur de la restauration.

Au cours du deuxième semestre, il va implanter 5 nouvelles enseignes au Kaligone, ce qui va créer 170 emplois de proximité pour notre commune. Afin de permettre au groupe d'assurer une journée d'embauche, un « job dating », le mercredi 22 mars de 8h00 à 14h00, la collectivité souhaite lui mettre exceptionnellement à disposition le Hangar à titre gracieux.

Donc, vous êtes invités à :

➤ Approuver la mise à disposition du Hangar à titre gracieux ce mercredi 22 mars.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Lorsque le groupe BK est venu nous voir pour nous parler de ses projets de restaurants qui vont être mis en place sur l'ancien site Rapp, vous avez vu les travaux réalisés,

il parlait de faire le recrutement et les actions chez eux dans leurs locaux. Et donc, nous leur avons proposé, pour servir « des attentes » en termes d'emploi de Kingersheimois qui n'ont pas forcément les moyens d'aller trouver du travail pour des problèmes de voiture ou de garde d'enfants, à l'autre bout du territoire de l'Agglomération, de faire en sorte que les emplois soient si possible ciblés sur les Kingersheimois ou à proximité des gens de Wittenheim, Illzach, etc., et avec Pôle Emploi, nous avons proposé que ce recrutement puisse se faire localement. Donc, c'est dans ce cadre que nous apportons notre petite pierre en mettant à disposition le Hangar.

Avez-vous des interventions particulières ? Monsieur Larger.

M. LARGER.- Oui, la mise à disposition d'une salle communale pour aider les entreprises Kingersheimois à embaucher est une très bonne initiative, mais le salarié est très peu Kingersheimois à mon avis, néanmoins, cela aide l'entreprise Kingersheimois. Concernant la gratuité, on peut se poser la question : qui est le plus dans le besoin entre la commune et le groupe BK de Monsieur Boulhadid Kamel ?

Toutes les entreprises, tous les secteurs ont des difficultés de recrutement, donc on pourrait se demander pourquoi limiter cette exclusivité au groupe BK et ne pas ouvrir pour toutes les entreprises Kingersheimois un forum de l'emploi pour aider les entreprises Kingersheimois à pallier des problèmes de recrutement ?

M. LE MAIRE.- Nous le faisons pour tous ceux qui s'adressent à nous. Un Carrefour Express va s'ouvrir en face de la mairie dans les locaux de l'ancien Crédit Mutuel. De même, nous avons relayé l'information. Pour toutes les entreprises qui s'adressent à nous, si je peux faire en sorte de flécher vers l'emploi local celles et ceux qui sont au plus proche des habitations dans la commune, il n'y a aucun souci sur ce sujet. Nous y travaillons et Valérie et Silvia sont vigilantes à toutes les demandes qui peuvent être faites dans ce sens ou dans un autre. Il n'y a aucun problème.

Si nous le faisons là, c'est parce que nous voulions être sûrs qu'un « job dating » (pour l'appeler ainsi) soit fait dans la commune et en proximité, et qu'il ne soit pas fait ailleurs ; Pôle Emploi avec l'agence Drouot dont nous dépendons, a salué le fait que nous ayons contextualisé justement ce « job dating » dans la commune pour aller chercher des profils de personnes qui auraient besoin de trouver du travail, mais qui n'ont la possibilité d'aller en chercher trop loin et qui peuvent ainsi en trouver à proximité.

Nous sommes sur l'Agglomération Mulhousienne – et là c'est le Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation qui vous parle, puisque j'ai cette responsabilité depuis 2020 - nous avons encore 8 % de taux de chômage, quand sur le Haut-Rhin nous sommes à 6,8 % actuellement. Nous sommes beaucoup plus bas dans d'autres régions et actuellement, la Maison de l'Emploi et de la Formation travaille sur demande du sous-préfet sur un dispositif qui s'appelle la Cité de l'Emploi et nous nous apercevons que toutes les personnes éloignées de l'emploi actuellement, sont justement des personnes qui ont des problèmes de barrières de langue ou des problèmes de garde d'enfants ou des problèmes de mobilité. Celles et ceux qui ont encore du mal à trouver du travail aujourd'hui ont des contraintes de ce type.

C'est une façon au niveau de la Ville de nous approcher un peu plus. Encore une fois, si nous ne le faisons pas, le groupe BK ou n'importe quel autre groupe ne le ferait pas naturellement, à partir du moment où le groupe BK (puisque c'est de celui-ci dont il s'agit) a ses propres outils de formation, de recrutement, de développement dans des espaces qui sont réservés.

C'est une façon pour nous de faire en sorte que les choses se passent localement.

Monsieur Larger.

M. LARGER.- Je ne parlais pas de demande, je parlais de donner l'information aux autres entreprises Kingersheimois qui ont des difficultés (certaines doivent fermer car elles ont des problèmes de personnel) pour se greffer sur cette très belle opération, comme je l'ai dit au début. Il s'agit d'aider aussi les autres.

M. LE MAIRE.- Encore une fois, nous travaillons avec l'Association des Commerçants, Sylvia, et s'il y a des demandes particulières, tu peux en témoigner, chaque fois que des demandes précises ont été faites ou des besoins précis ont été signalés, nous nous sommes tournés vers eux. Nous n'allons pas faire à la place des personnes. Ce n'est pas l'intérêt.

M. LARGER.- Je ne parle pas de demande, je parle de donner l'information aux entreprises Kingersheimois, si elles sont intéressées, elles peuvent se greffer ce jour-là, avoir juste une table ou une chaise pour faire aussi le recrutement. Il n'y a pas que le groupe BK sur Kingersheim et je vous dis que beaucoup d'entreprises connaissent des problèmes de recrutement à l'heure actuelle.

Mme RAMUNDI.- Je pense qu'il existe effectivement un réel problème d'employabilité, mais comme le disait Monsieur le Maire, je le rejoins totalement, aujourd'hui, je ne suis pas sûre que l'on touche réellement les bons profils. Tu sais comme moi qu'il est difficile aujourd'hui d'avoir des salariés qui ont une bonne formation. Même si un travail de fond est fait entre les organisations professionnelles et Pôle Emploi, aujourd'hui, nous avons un réel problème.

Petite anecdote : porte ouverte des CFA aujourd'hui, quels que soient les secteurs d'activité, il n'y a pratiquement aucun jeune venant pour des apprentissages, quels que soient les métiers. Et pourtant, Dieu sait que nous avons une belle communication aujourd'hui sur tous les métiers. Cela devient un réel problème.

Oui, nous pouvons faire passer l'information et je l'entends au niveau des entreprises. Effectivement, pourquoi pas ? Mais franchement, je ne suis pas certaine que les entreprises vont répondre favorablement à cette demande. Nous pouvons le faire. Cela ne nous coûte rien, mais sincèrement, pour côtoyer pas mal d'entreprises, je ne suis pas sûre qu'elles vont répondre favorablement.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Denis.

M. BRAND.- L'organisation d'un Forum Emploi ne se fait pas comme cela. Ce n'est pas une mairie qui décide. Il faut savoir qu'il existe des sociétés privées, une société à Paris, par exemple, vous demande 10 000 € et elle organise le tout. Il y a de la communication à faire. Pôle Emploi ne s'en occupe pas. Donc, c'est privatisé en général ; nous avons essayé de le faire dans la mandature précédente dans le groupe Emploi Formation. Nous n'avons pas pu y accéder pour la simple raison que, même en ayant rencontré le directeur de Pôle Emploi Drouot, nous ne pouvions le faire comme cela. Ce n'est pas la mairie qui décide d'ouvrir le Hangar et de faire venir les entreprises. Cela ne fonctionne absolument pas ainsi. Il faut avoir des droits et la participation Pôle Emploi et il faut passer par un organisme privé. Nous nous étions renseignés à l'époque sur l'organisme privé, la société à Paris la moins chère nous demandait plus de 10 000 €. C'est ce que fait par exemple Illzach et ce qu'a fait Wittenheim avant le Covid il y a quelques années.

M. LE MAIRE.- Les acteurs du secteur économique de la Ville savent que nous sommes à leur écoute, puisque nous travaillons avec les deux associations et vous verrez que d'autres projets vont venir se greffer. Il y en a un dont nous ne pouvons pas parler car on nous a demandé pour l'instant la confidentialité sur un autre secteur économique. Chaque fois que nous pourrons répondre aux demandes, nous le ferons et encore une fois, nous faisons circuler toute l'information auprès des deux associations de commerçants et artisans pour leur dire que toutes leurs idées et propositions sont les bienvenues. Après, si les personnes veulent travailler par filière, il faut l'accepter. C'est ainsi.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose d'approuver cette délibération

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la mise à disposition à titre gracieux du Hangar le mercredi 22 mars 2023 au profit du Groupe BK.

Merci beaucoup. Nous pourrons refaire le point, Monsieur Larger, sur d'autres dispositifs. Je comprends votre point de vue, mais encore une fois, il faut que cela vienne aussi des milieux professionnels correspondants, comme le disait Silvia, cela ne s'oppose pas, mais nous referons de l'information régulièrement sur le sujet. Nous referons d'autres temps de rencontre sur d'autres sujets, pas forcément uniquement sur l'emploi, avec les acteurs économiques

Merci beaucoup, en tout cas, de votre soutien.

13. Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Kingersheim, l'Aide sociale à l'Enfance et l'association LED

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée du monde associatif, du mouvement sportif et du dynamisme de la Ville

Rapport de la délibération 13 présenté :

Le collectif des migrants via l'ASE (Assistante Sociale à l'Enfance) a sollicité la Ville de Kingersheim afin d'obtenir des créneaux dans une de nos salles communales afin d'y accueillir des mineurs non-accompagnés pour leur proposer des activités ludiques afin de favoriser leur intégration.

Le Collectif des migrants organise sous l'égide de l'ASE et en partenariat avec l'Hôtel du Kaligone (association LED) des cours de français, mathématiques, etc... à destination des jeunes mineurs non accompagnés âgés entre 16 et 18 ans.

Afin de compléter cette offre, et d'apporter un soutien complémentaire à ces jeunes, le collectif souhaiterait proposer des cours de théâtre et des activités jeux. Cela concernera une vingtaine de jeunes.

C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique en tant que ville éducatrice, la Ville de Kingersheim a proposé la mise à disposition de la Maison du Vélo à raison d'un mercredi sur deux jusqu'à la fin de la saison, selon le calendrier indiqué dans la convention jointe.

Les conditions de cette mise à disposition gracieuse sont décrites dans la convention jointe en annexe.

Mme JACQUIN.- Le Collectif des migrants *via* l'Assistante Sociale à l'Enfance a sollicité de la Ville de Kingersheim des créneaux dans une des salles communales. Vous savez qu'il s'occupe de mineurs non accompagnés. Il leur dispense des cours traditionnels de remise à niveau (français, maths, informatique...). Là, il souhaite pour favoriser leur intégration, leur proposer des activités ludiques comme le théâtre, des jeux.

Nous avons recherché dans les salles communales disponibles et grâce au soutien du CCK, que je remercie ici à travers son président, nous pouvons leur proposer la Maison du Vélo, à raison d'un mercredi sur deux jusqu'à la fin de la saison. Les conditions de cette mise à disposition gracieuse sont dans la convention qui a été jointe en annexe.

Nous avons, bien sûr, rencontré les personnes ; Sandrine les connaît bien aussi, et en fait, le projet est tout à fait pertinent et la salle de la Maison du Foot et du Vélo, dont la partie vélo était tout à fait disponible les mercredis après-midi.

M. LE MAIRE.- Merci Myrna. Il faut préciser en complément, si tu me le permets, que des choses se faisaient déjà, n'est-ce pas Sandrine, au CREA et que la salle que tu proposes va être plus à proximité de l'hébergement actuel des mineurs non accompagnés, puisque la Maison du Foot et du Vélo est plus proche de l'hôtel où ils sont, ce qui va favoriser les choses.

Y a-t-il des interventions particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la mise à disposition gracieuse de la salle,
- d'approuver la convention de mise à disposition jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Merci beaucoup, sachant que ceux qui vous remercient, ce sont les bénévoles qui travaillent aux côtés de ces publics.

14. Signature d'un bail locatif pour l'implantation de l'école Montessori Mulhouse à l'ancienne école maternelle Croix-Marie

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

Rapport de la délibération 14 présenté :

L'école Montessori Mulhouse qui occupe actuellement des locaux provisoires à Pfstatt est à la recherche de nouveaux locaux pour poursuivre son activité scolaire. L'école Croix-Marie étant actuellement vide, il est proposé de permettre à l'Ecole Montessori de s'y installer.

L'école maternelle Croix-Marie a dû fermer ses portes en 2020. Depuis, la municipalité a cherché à conserver en ces lieux une activité en lien avec l'enfance.

Quelques hypothèses ont été étudiées pour y implanter une crèche, mais cela n'a pas pu aboutir, c'est pourquoi, lorsqu'il a été demandé si la commune disposait de locaux pour accueillir l'école Privée Montessori Mulhouse, cette école a naturellement été proposée. Elle dispose en effet de tous les aménagements adéquats pour permettre d'y accueillir dans les meilleures conditions entre 20 et 30 élèves, de la maternelle au primaire.

Après quelques rencontres positives avec la gestionnaire de cette école, et plusieurs visites des locaux, il a été confirmé que ce site pouvait convenir, c'est pourquoi aujourd'hui, il est proposé de permettre la signature d'un bail pour mettre à disposition l'école et sa cour.

Il est à noter que cette école étant aussi le site d'un bureau de vote, le bail à signer prévoit que les locaux pourront être sollicités lors des élections pour continuer à servir de bureau de vote.

De même, la Ville se réserve le droit de pouvoir récupérer ces locaux en cas de besoin ultérieurs, sous réserve d'un préavis de 2 ans.

Le loyer proposé pour cette location, compte tenu de la destination des locaux et de la nécessité de préserver la possibilité d'y faire un bureau de vote est proposé à 1 100 € / mois à actualiser chaque année via une formule liée à l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

M. WINCKELMULLER.- Merci Monsieur le Maire. Nous arrivons à un point final sur la problématique de l'occupation de l'école Croix-Marie. Vous savez que l'école Croix-Marie a été fermée en 2020. Nous avons tenu à garder la destination de l'école. Elle n'a pas été débaptisée ni fermée. Nous avons cherché des partenaires qui pourraient occuper ces locaux. Nous nous étions engagés auprès des habitants, surtout des habitants du quartier, de maintenir une activité publique autour de la parentalité ou d'une école sur ce lieu. Après deux échecs de propositions faites, une par une crèche privée qui n'a pas abouti, une autre par la demande de l'implantation d'un relais d'assistantes maternelles mais qui s'est fait dans une autre commune, choix fait par m2A, nous avons eu une troisième proposition qui date de l'année dernière, de l'implantation d'une école Montessori qui est l'école Montessori de Mulhouse et qui est actuellement hébergée provisoirement sur le ban de Pfastatt, mais dans locaux Mulhousiens. Ils nous ont interpellés sur l'utilisation éventuelle par la mise en location de ce bâtiment à partir de la rentrée prochaine.

Nous avons eu des tractations avec cette école. Nous avons pris tous les renseignements auprès de l'Éducation Nationale, auprès des partenaires Mulhousiens et auprès des parents qui ont inscrit ces enfants dans cette école privée.

Il s'agit d'une école privée hors contrat, mais qui est contrôlée par l'Éducation Nationale. Nous avons interpellé l'Inspection qui a assuré régulièrement les contrôles. De ce côté-là, nous avons été complètement rassurés sur l'utilisation de cette école dans ce format Montessori. Nous avons rencontré plusieurs fois les responsables de cette école et nous vous proposons ce soir la signature d'un bail locatif avec cette école pour une mise à disposition à la rentrée prochaine.

Nous avons établi avec eux également un loyer. Nous allons faire quelques petits travaux qui vont rester naturellement la propriété de la Ville car il y a des petites manipulations à faire.

Nous avons défini avec eux que ce lieu resterait pour les élections un lieu d'élection et qu'ils nous mettront naturellement à disposition les dimanches des élections ces locaux pour que les gens du quartier puissent continuer à aller voter dans ce bâtiment.

Les bâtiments ne seront pas modifiés à part quelques petits aménagements intérieurs, mais il s'agit d'aménagements très légers, des aménagements de salle...

Ce bail a été conclu, mais peut être dénoncé avec un préavis de deux ans par la Ville au cas où nous aurions besoin d'une nouvelle école pour X raisons ou une école ou d'autres choses. C'est simplement un bail locatif.

Il s'agit d'une école de deux classes ; en gros, ils pourront accueillir au maximum une cinquantaine d'élèves. Ce n'est pas une grosse école. Il n'y a pas de projets d'extension de l'école. Cela suffit largement pour cette école aujourd'hui. Actuellement, ils n'ont que des maternelles et ils pensent accueillir également des élémentaires, mais en fait, ce sont les élèves de maternelles qui y sont

actuellement et qui vont grandir et donc, ils auront sûrement une classe de maternelle et une classe élémentaire

Je ne sais pas si vous avez eu le temps de lire le contrat de location. Nous avons travaillé avec les services techniques et essayé de balayer le plus largement possible les utilisations et les engagements que nous pouvons avoir par rapport à l'école Montessori et eux par rapport à nous.

Je crois que tout est bouclé. Nous sommes aujourd'hui contents, moi aussi personnellement, que ce lieu redevienne un lieu de vie et d'école. Nous aurions préféré que cela ne soit pas une école privée, mais une autre structure. Malheureusement, c'est la vie et il y a aussi une demande quelque part d'enseignement alternatif à l'Éducation Nationale. Je ne suis pas forcément pour, mais nous pensons que cette école Montessori telle qu'elle est là, est affiliée à la Fédération française et à la Fédération européenne. Cela ne masque pas quoique ce soit d'autre qu'une école Montessori avec une pédagogie un peu particulière et spécifique qui peut être comme les écoles Steiner ou d'autres écoles que nous connaissons, qui peut constituer une alternative pour les parents qui décident de scolariser leurs enfants dans cette école.

Nous vous proposons ce soir d'approuver cette signature.

Si vous avez d'autres questions, j'essaierai d'y répondre.

M. LE MAIRE.- Merci Alain. J'apporterai un petit complément : le matériel existant dans l'ancienne école maternelle a été redistribué dans nos écoles. L'école Montessori vient avec son propre matériel. Nous avons fait quelques petits aménagements qui sont liés aux obligations du propriétaire. L'entretien sera fait par l'école Montessori y compris les espaces verts, les jeux à l'extérieur et le petit entretien.

Y a-t-il des interventions ? C'est clair pour tout le monde. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la possibilité de signer un bail entre la Ville et l'École Montessori Mulhouse pour l'occupation des anciens locaux de l'école Croix-Marie,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

Merci beaucoup pour cette délibération.

15. Attribution de subvention pour des voyages scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

Rapport de la délibération 15 présenté :

Des écoles sollicitent la ville en vue d'obtenir un soutien financier pour les enfants de Kingersheim participant à des voyages scolaires.

S'agissant d'enfants de la commune, la Ville a validé le principe d'une participation financière, sous condition, dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2023.

Chaque année, des voyages sont organisés par des écoles de Kingersheim ou fréquentées par des élèves de Kingersheim.

La commune est sollicitée pour aider au financement de ces voyages afin d'en alléger le coût pour les parents. Cette subvention découle de la subvention du même nom attribuée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

S'agissant de voyages effectués en 2023, les barèmes d'attribution des subventions sont les suivants :

- autoriser l'accès à la subvention aux familles des élèves scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) et collège exclusivement (idem CeA),
- calquer les montants sur ceux de la CeA, pour les lieux d'accueil labélisés classe verte :

- 10 € par enfant de janvier à juin,
 - 13 € par enfant de septembre à décembre,
 - subvention multipliée par le nombre de nuitées pour une durée minimale de 3 nuitées,
- soutenir les voyages non labellisés « classe verte » aux conditions suivantes :
 - soutien forfaitaire de 10 % du coût à charge des familles plafonné à 75 euros,
 - durée minimale d'au moins quatre nuitées,
 - ouvrir l'accès à la subvention aux écoles kingersheimois :
 - 10 € par enfant de janvier à juin, pour l'ensemble du séjour,
 - 13 € par enfant de septembre à décembre, pour l'ensemble du séjour,
 - durée minimale d'au moins trois nuitées.

Pour l'ensemble des demandes, la subvention est versée à l'établissement chargé de répercuter le soutien de la Ville sur le coût à charge des familles.

Une enveloppe financière annuelle est inscrite au budget. Si celle-ci est consommée avant la fin de l'année, il sera répondu négativement à toute nouvelle demande de soutien pour les voyages scolaires.

Ecole	Type de voyage	Date du séjour	Nbre d'enfants	Nombre de nuitées	Calcul	Proposition
EE Centre	Classe découverte à Buhl sur le thème du Moyen-âge et des arts du cirque CE1A et CE1B	Du 21 au 24 mai 2023	44	3	44 X 10 €	440,00 €
Collège Ste-Ursule	Séjour pédagogique dans le Calvados	Du 2 au 6 mai 2023	1	4	1 X 10 € X 4 nuitées	40,00 €
Collège Ste-Ursule	Classe de mer à Saint-Malo en Bretagne	Du 22 au 26 mai 2023	1	4	1 X 10 € X 4 nuitées	40,00 €
Ecole élémentaire St-Joseph	Classe verte à Orbey	Du 11 au 14 avril 2023	1	3	1 X 10 € X 3 nuitées	30,00 €
						550,00 €

M. WINCKELMULLER.- Je ne vais pas revenir sur cette attribution de subvention. Maintenant, vous la connaissez. La seule petite modification que nous allons vous proposer ce soir émane d'une demande des écoles de Kingersheim.

Vous savez qu'il y a deux ans nous avons ouvert cette possibilité de subvention également aux écoles de Kingersheim, sauf que l'école du Centre en l'occurrence qui est la seule cette année à organiser des classes vertes a trouvé quelques difficultés financières auprès des parents sur l'organisation. Je vous rappelle que la subvention est déclenchée à partir de 4 nuits. Les coûts d'hébergement et les coûts induits de ces classes vertes deviennent un peu plus compliqués pour les parents et ils seraient prêts à organiser ces classes vertes à condition qu'ils puissent le faire sur 3 nuits, sauf qu'à 3 nuits il n'y a pas de subvention car nous avons calculé cela sur la subvention de la CEA aujourd'hui.

En accord avec ces écoles, nous allons vous proposer d'ouvrir cette subvention aussi qui est une subvention de 10 € par enfant mais pas par nuitée. Nous allons vous proposer ce soir d'ouvrir cette possibilité à partir de 3 nuits pour permettre à l'école du Centre en l'occurrence et aux autres écoles d'organiser quand même ces classes vertes.

Un petit tableau est rajouté à cette délibération sur l'enveloppe que l'on vous propose pour cette année scolaire. Il s'agit d'une enveloppe totale de 550 € qui représente l'école du Centre, deux subventions pour le Collège Sainte-Ursule et une autre pour l'École élémentaire Saint-Joseph.

Le montant total est donc de 550 €, à savoir qu'il s'agit d'une enveloppe fermée de 1 000 €, quand elle est consommée, il n'y a plus de sous !

Voilà la délibération que nous vous proposons ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Alain. Avez-vous des commentaires ? Il s'agit de la délibération habituelle, traditionnelle.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2023 aux natures correspondantes.

SERVICES TECHNIQUES

16. Convention de prestations de services avec Mulhouse Alsace Agglomération pour l'exercice de la compétence eau

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau

Rapport de la délibération 16 présenté :

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, complétée par la loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018, et la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est vu transférer la gestion du service public de l'eau potable au titre de ses compétences obligatoires au 1er janvier 2020.

Par délibération du 14 décembre 2020, m2A a délégué, conformément à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales, la compétence eau aux communes et syndicats jusqu'au 31 décembre 2022. Cela s'est traduit par la signature de conventions de délégation de la gestion de la compétence eau aux communes et aux syndicats infracommunautaires.

Par délibération du 12 décembre 2022, m2A a décidé de la création d'une régie communautaire à simple autonomie financière, pour assurer la gestion de la compétence eau potable.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention de prestation de services à conclure avec m2A, pour l'exercice de tâches administratives et techniques en lien avec la compétence eau avec effet au 1er janvier 2023.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération exerce directement en régie la compétence eau sur le territoire de l'ensemble des communes de l'agglomération à l'exception :

- de la commune de Wittenheim (distribution) et du syndicat à vocation unique d'alimentation en eau potable Bassin Potassique Hardt (production), qui ont sollicité une délégation de compétence,
- des communes de Flaxlanden, Galfingue, Heimsbrunn et Zillisheim, toutes quatre membres du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Heimsbrunn et environs, situé à cheval sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération et de la Communauté de communes Sundgau.

Compte-tenu de la diversité des modes de gestion de la compétence eau avant le 1er janvier 2023, pour garantir la meilleure continuité de service, il a été convenu que des conventions de prestation de services

soient conclues entre Mulhouse Alsace Agglomération et les communes qui exerçaient autrefois la compétence eau potable en régie.

Ainsi, Kingersheim fait partie des communes concernées par la conclusion d'une telle convention.

Ces conventions permettent aux agents communaux qui géraient avant le 1er janvier 2023 la compétence eau potable, de continuer à le faire, pendant une période de 6 mois, renouvelable une fois.

Pour la commune de Kingersheim, cette convention prendra fin le 6 mars 2023, date à laquelle il n'y aura plus d'agents communaux affectés à cette compétence.

Cette période transitoire permettra un échange des informations savoirs entre les agents communaux autrefois chargés de l'eau et, les équipes de la Régie de l'Eau m2A. En parallèle, cette période transitoire permettra de rapatrier au niveau de la Régie de l'Eau m2A, les bases de données de facturation des communes, qui n'ont pu l'être en 2022, pour des raisons techniques.

Afin que Mulhouse Alsace Agglomération puisse rembourser à la commune de Kingersheim les frais liés au temps passé par ses agents, pour l'exercice de la compétence eau en 2023, la conclusion d'une convention de prestation de services est nécessaire.

Le projet de convention doit être approuvé par les organes délibérants de chacune des parties.

La convention de prestation de services prévoit notamment les missions liées à la compétence eau que la commune de Kingersheim exerce ainsi que les modalités financières, permettant le remboursement des frais de personnels.

M. CHÉRAY.- Nous appliquons les quelques délibérations de l'Agglomération, la m2A et nous arrivons effectivement à cette convention.

Pourquoi s'agit-il d'une convention avec certaines communes et l'Agglomération ? Puisqu'il y a plusieurs modes de gestion de l'Eau dans certaines communes, nous avons surtout voulu garantir une continuité des services. Sachez quand même, et vous le savez, j'en suis certain, que la compétence Eau a pris effet le 1/01/2023. Depuis ce temps qui est proche, cette compétence est gérée par l'Agglomération *via* cette Régie communautaire. Les conventions ne s'appliqueront qu'aux communes qui exerçaient autrefois une compétence Eau potable en régie propre. C'est le cas de notre Ville de Kingersheim.

Que prévoit cette convention ? Pendant une période de 6 mois, les communes concernées gardent et soulagent un peu cette régie communautaire en compétence Eau.

Pourquoi, nous la Ville de Kingersheim, nous arrêtons-nous dans cette convention en date du 6 mars 2023 ? Pour la simple et bonne raison que notre agent communal Eau est sorti des effectifs de la Commune pour aller justement travailler dans cette nouvelle Régie communautaire de l'Eau.

Je crois avoir brossé tout ce que nous avons à dire d'important dans cette convention.

Elle permettra de facturer les heures du service Eau jusqu'en date du 6 mars. Nous avons encore quelque travail de passation d'infos et de facturation, travail fait par les agents pour passer à cette Régie communautaire.

Voilà très rapidement cette prestation et le détail de cette convention que nous vous invitons à adopter ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci Michel. Cette convention nous permettra de facturer toutes les prestations que nous ferons, même si la compétence est transférée, pour que nous puissions encore fonctionner un peu en biseau avec la Communauté d'Agglomération de Mulhouse pour sa reprise toute récente effective depuis le 1^{er} janvier 2023 de cette compétence.

Avez-vous des questions ? Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- Première question : après, continuerons-nous à parler Eau ou n'en parlerons-nous plus à Kingersheim ?

Deuxième question : concernant nos puits, que deviennent-ils dans ce transfert ?

M. LE MAIRE.- Concernant votre première question, je peux dire que nous ne parlerons plus d'Eau à Kingersheim en termes de gestion. Simplement, il y a encore des choses à faire en biseau, en transfert. Mais nous n'en parlons plus du tout. C'est bien terminé.

M. HACHEM.- Et de même pour le réseau ?

M. LE MAIRE.- Tout est transféré.

Michel pour la partie des puits.

M. CHERAY.- Pour la partie des puits, des champs captants, tout passe effectivement à la compétence m2A.

M. HACHEM.- Les puits actuels permettent-ils de redistribuer de chez nous ou toujours pas ?

M. CHERAY.- Non, pas dans l'immédiat.

M. LE MAIRE.- Bien entendu, nous continuerons, car Michel siège au sein de cette nouvelle structure, qui est la Régie communautaire. Michel nous représente pour Kingersheim et nous allons militer pour que les puits existants sur notre commune, si un jour ils peuvent être réexploités, reprennent vie au sein du réseau intercommunal. Mais ce n'est plus nous qui décidons seuls. Nous devons respecter les normes sanitaires correspondant à ces puits.

M. UNTEREINER.- Et la défense incendie est-elle à leur charge ou bien reste-t-elle de notre compétence ?

M. LE MAIRE.- La défense incendie reste de la compétence communale.

M. UNTEREINER.- Tout ce qui est poteaux incendie.

M. LE MAIRE.- Oui toujours.

M. UNTEREINER.- Et l'eau qui arrive là-dessus est de la compétence m2A ?

M. LE MAIRE.- Oui. Merci.

Avez-vous d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention de prestation de services à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération, pour l'exercice de tâches administratives et techniques en lien avec la compétence eau, sur la base du projet annexé à la présente délibération, avec effet au 1er janvier 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

17. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} Adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 17 présenté :

Afin de prendre en compte les évolutions des services, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Un agent a réussi le concours d'assistant socio-éducatif spécialité conseiller en économie sociale et familiale.

Cet agent exerce actuellement les fonctions de conseiller en économie sociale et, familiale. Il est donc proposé de transformer son poste pour permettre sa nomination dans ce nouveau grade en adéquation avec ses fonctions.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Agent social (à temps complet)	Assistant socio-éducatif spécialité conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	CESF	1

M. LE MAIRE.- Nous passons au tableau des effectifs que tu aimes bien, Valérie, nous présenter à chaque Conseil municipal pour intégrer les modifications dans les effectifs.

Mme GERRER.- Du coup, je n'ai plus rien à dire. Tu as tout dit !

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de prendre en compte les évolutions des services et d'inviter le Conseil municipal à modifier le tableau des effectifs. Suite à la réussite du concours CESF, vous avez la dénomination complète dans la délibération, un agent a réussi ce concours, et il est proposé de transformer son poste pour permettre sa nomination dans ce nouveau grade en adéquation avec ses fonctions.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions. ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2023 et suivants.

18. Contrat d'assurance statutaire 2024-2027

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} Adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 18 présenté :

Le contrat d'assurance statutaire 2020-2023 prendra fin au 31/12/23. Il convient de prévoir la couverture de ce risque pour les années suivantes. Le Centre de gestion propose aux collectivités de lancer une procédure de marché public.

La Ville a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Elle peut confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Ville.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux et pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction

publique territoriale, du code général de la fonction publique, des textes précédents le code et non encore codifiés ;

La Ville de Kingersheim charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire,
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2024,
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Mme GERRER.- Le contrat d'assurance statutaire de 2020 à 2023 prendra effectivement fin au 31 décembre de cette année. Il convient de prévoir la couverture de ce risque pour les années suivantes.

Le Centre de Gestion propose aux collectivités de lancer une procédure de marché public.

Pour rappel, la Ville a l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents.

Cette délibération n'engage à rien, mais par contre, permet à la Ville de se raccrocher à la procédure du marché public lancé par le CDG 68. C'est indispensable. Le moment venu, le CDG analysera les offres et choisira un assureur et la Ville sera libre d'adhérer ou pas et de choisir les risques à couvrir.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous vous proposons de reconduire l'adhésion à ce contrat statutaire dans le cadre de la consultation qui va être lancée par le centre de gestion.

Y a-t-il des remarques particulières ? Des questions ?

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y afférent.

19. Recrutement de personnel saisonnier

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} Adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 19 présenté :

Le Conseil municipal est invité à approuver le recrutement de personnel non titulaire saisonnier.

Vu le décret n° 88 – 145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu la délibération du 27 mai 2009 prévoyant de rémunérer les jeunes recrutés en qualité d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier sur la base du 1^{er} échelon de la 1^{ère} échelle de rémunération de la catégorie C des grades et emplois territoriaux,

Pendant la période estivale 2023, il est prévu de recruter 11 jeunes de 16 à 25 ans pour répondre aux besoins de la collectivité. Ils assureront des missions dans différents services de la Ville : renfort des équipes « espaces verts » et « voirie » et renfort des effectifs du CREA qui accueille de nombreux enfants dans son centre de loisirs sans hébergement.

Il est à noter que le choix des jeunes habitants est opéré depuis plusieurs années par tirage au sort garantissant ainsi l'impartialité et la transparence. A ce dispositif, s'ajoute un entretien pour chaque jeune destiné à mesurer sa réelle motivation.

Ce recrutement apporte une véritable expérience professionnelle à ces jeunes, souvent la première expérience puisqu'une partie des postes est accessible dès l'âge de 16 ans.

Mme GERRER.- Le Conseil municipal est invité à approuver le recrutement d'agents non titulaires saisonniers, plus simplement les jobs d'été pour nos petits jeunes de Kingersheim.

Il est prévu pour la période estivale 2023 de recruter 11 jeunes entre 16 et 25 ans, pour répondre aux besoins de la collectivité et assurer des missions dans différents services, notamment un renfort dans les espaces verts, à la voirie et dans les effectifs du CREA.

Je rappelle que ces jeunes sont tirés au sort afin de garantir une impartialité et la transparence.

Une petite nouveauté par rapport aux années précédentes : un entretien d'embauche aura lieu suite au tirage au sort pour juger de la motivation des candidats.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Cela vient en plus des stages qui sont offerts à différents jeunes dans la collectivité ; en effet, il y a des stages de jeunes qui sont en troisième, des stages « découverte », des stages pour des étudiants tels que Bastien que nous avons reçu, n'est-ce pas Nathalie, dans le cadre d'un travail sur la question de la démocratie participative et qui est à l'Université de Haute-Alsace.

Nous essayons modestement mais toujours d'apporter la possibilité à des jeunes de venir soit en stage « découverte », soit dans des stages un peu plus poussés. Nous limitons forcément le nombre, car derrière, notre personnel doit accompagner, être tuteur, etc. ce n'est pas forcément évident. Mais si nous pouvons modestement aussi apporter notre pierre pour permettre à des jeunes de découvrir le monde non pas de l'entreprise (car nous sommes une collectivité), mais c'est équivalent, donc le monde du travail, nous essayons de le faire.

Là, ce sont les personnels saisonniers parmi tous les Kingersheimois. Et tous les candidats seront tirés au sort et nous avons au courrier pas mal de demandes comme chaque année.

Avez-vous des interventions particulières ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier et prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2023.

DIVERS**20. Rapports de la municipalité****21. Divers et communication**

M. LE MAIRE.- Nous avons terminé ce Conseil municipal. Je vous propose de passer aux rapports de la municipalité pour mes collègues adjoints et adjointes.

Mme DUMORTIER.- Quelques petits rendez-vous :

- **Vendredi 17 et samedi 18 mars, l'atelier théâtre d'Anne-Laure Walger-Mossièrè** propose deux pièces de théâtre : une jouée par les jeunes et une par les adultes. Donc, 2 rendez-vous vendredi et 2 rendez-vous samedi soir. Vous pouvez vous inscrire sur le site du CREA.

- Ensuite, la « **Grande Lessive** », qui est menée par la médiathèque de Kingersheim qui est une installation artistique éphémère, **le 23 mars de 9h00 à 18h00** : on vous invite à vous exprimer sur une feuille A4 et à venir la suspendre dans le jardin des Sheds où là on lavera tout blanc, le thème c'est « ma cabane et/est la tienne ». Bienvenue à bord.

- **Le 1er avril, un concert de la concorde à Tival à 20h00.** Là aussi les inscriptions peuvent se faire sur le site ou sur le Facebook de la Concorde.

- **Une réunion publique le 4 avril sur le thème de la culture :** (mais Nathalie va peut-être en parler) nous lançons une séance démocratique sur le sujet de 30 ans d'éducation culturelle à Kingersheim et maintenant. Nous vous invitons aussi à venir à 18h30 ici même le 4 avril.

Mme NAMUR.- Des petites nouvelles du COPIL Nature en Ville qui se réunit demain soir et qui a lancé deux actions de sensibilisation envers les habitants, vous avez pu voir dans Kingersheim Magazine un petit rappel par rapport au premier feuillet du guide nature qu'ils ont rédigé et une invitation pour **la fête de la nature** qu'ils sont en train d'organiser pour **le 27 mai**.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. BRAND.- Juste un rappel concernant **la Journée de la Citoyenneté** qui aura lieu le **samedi 13 mai**. Vous pouvez vous inscrire sur le site de la Ville et j'invite toutes les personnes dans cette salle à communiquer et faire de la publicité pour que le maximum de personnes soient présentes ce jour pour embellir notre belle ville.

M. WALD.- Entre la nature et la lessive, je propose **le COPIL Vélo, une balade au crépuscule jeudi le 16 mars entre 18h00 et 20h00** avec un atelier technique de réglage et contrôle des vélos et une petite balade d'une dizaine de kilomètres. Pour rappel aussi, même en cas de mauvais temps, elle est maintenue, car on peut faire du vélo en toute saison et par tout temps. C'est uniquement le gel que nous avons refusé.

M. LE MAIRE.- Merci Frédéric.

Parmi les collègues du Conseil municipal, y a-t-il des souhaits d'intervention ?

M. LARGER.- Nous pouvons nous féliciter que l'eau chaude va être rétablie dans les installations sportives, dont le COSEC, ce qui va permettre à nouveau que la salle soit homologuée pour que le futsal qui évolue en première division en ligue 1 nationale puisse ne pas être forfait et jouer ses 3 derniers matchs à domicile. Vous pouvez y aller en masse, **samedi 25 mars, samedi 22 avril et samedi 13 mai**. Merci.

M. LE MAIRE.- L'eau chaude n'était pas complètement coupée, car sur le précédent match, nous avons proposé car la caserne des pompiers bénéficiait d'eau chaude sanitaire, que les sportifs puissent jouer à la salle et aller à la caserne des pompiers pour prendre la douche à côté.

Je vais vous dire honnêtement que je trouve le courrier que nous avons reçu de la Fédération, un peu déplacé, eu égard aux efforts que doivent faire les collectivités actuellement. Ce n'est pas le club qui est responsable. Il n'y peut rien. Mais la façon dont la Fédération s'adresse à une Commune actuellement en disant : « Vous devez et puisque vous ne faites pas, on va déclasser », je trouve cela un peu lamentable et honteux. Au moment où nous faisons le maximum pour faire des économies avec les contraintes

budgetaires qui sont les nôtres, tout le monde sait que partout en France, des artisans, des collectivités, des industries sont pénalisées par les questions énergétiques et qu'il faut prendre des mesures et essayer d'adapter du mieux possible.

Là honnêtement, cela s'est très bien passé, les joueurs étaient très contents de faire quelques mètres pour aller prendre les douches plus loin. Je ne veux pas en dire plus. Encore une fois, le club n'est pas responsable mais je dis que la Fédération Française de Foot, honnêtement, est au-dessous de tout quand nous recevons de tels courriers. J'étais limite de faire une réponse, mais je vais m'abstenir. Mais j'ai vraiment été fâché quand j'ai reçu le sujet.

Par contre, vous avez raison, c'était contraignant et nous avons décidé qu'il fallait de toute façon ne pas pénaliser les clubs dont celui-ci et remettre l'eau chaude sanitaire assez rapidement, d'autant plus en raison de l'effort que nous avons fourni avec les associations pendant la fin de l'année 2022 et la fermeture des salles en décembre et en février a été payant. Il faut qu'il y ait un retour d'ascenseur.

Honnêtement, je trouve que chacun vit un peu dans son coin. Chacun a ses obligations et ce n'est pas forcément agréable de recevoir un courrier tel que celui que nous avons reçu. Mais nous préserverons et nous ferons en sorte que tout se passe bien et que le club de Kingsheim se maintienne en L1 dans la mesure du possible.

Y a-t-il d'autres interventions parmi les membres du Conseil municipal ?

Je voudrais juste peut-être rajouter, Caroline, que nous avons, chers collègues le **soixantième anniversaire du jumelage avec la ville de Hirschau – Tübingen cette année.**

Les festivités en Allemagne sont fin juillet. J'en suis vraiment désolé car c'est le début des vacances scolaires chez eux, donc le dernier week-end de juillet. Un courrier va partir aux associations pour savoir qui est intéressé pour y aller. Le même type de courrier vous parviendra pour savoir qui, côté Conseil municipal, souhaite monter à Hirschau. Par contre, il est important de se mobiliser **en septembre le dernier week-end** pour recevoir nos amis allemands de façon aussi généreuse et bienveillante qu'ils le font quand ils nous reçoivent chez eux.

Notez bien ces dates et surtout celle du mois de septembre pour les accueillir dignement.

Y a-t-il des interventions particulières dans le public ?

M. MEYER.- Pourquoi est-ce que l'eau sent ?

M. RIMBERT.- Il peut arriver que l'eau sente effectivement, c'est la dégradation du chlore, ce n'est pas le chlore que vous sentez, mais sa dégradation qui tue les bactéries. Cela dépend du temps de séjour dans la canalisation et du parcours qu'elle aura fait et malheureusement, nous n'y pouvons rien. Nous sommes obligés avec le plan Vigipirate de chlorer cette eau. Donc, nous ne pouvons rien y faire.

M. LE MAIRE.- Les services nous avaient expliqué cela, il existe une capillarité énorme dans le réseau et l'eau ne se diffuse pas de la même façon, et donc les molécules correspondantes ne se diffusent pas de la même façon. Vous allez avoir au robinet d'une certaine personne cette odeur, cette sensation, et 300 mètres plus loin chez une autre personne, vous ne trouverez pas cette odeur. C'est assez particulier. Sachez que cette coloration est imposée par le fait que nous sommes depuis maintenant plusieurs mois en Vigipirate renforcé. C'est ainsi. Nous devons respecter cela. Maintenant, ce n'est même plus nous, c'est l'Agglomération mais le principe reste le même.

Mais il n'y a pas de risque particulier.

Merci en tout cas d'avoir participé à cette séquence. Je vous souhaite une très belle soirée.

(La séance est levée à 20 heures 30.)

**Signatures du Maire et du secrétaire de séance du Procès-Verbal
de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2023
de la ville de Kingersheim**

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023
2. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la Ville
3. Signature d'une nouvelle convention entre la Ville de Kingersheim et l'Amicale du personnel communal de la Ville
4. Engagement pour le label Climat Air Energie (CAE)
5. Demande de subvention auprès de l'Etat – Fonds Vert

MARCHES PUBLICS

6. Convention constitutive d'un groupement de commandes avec coordinateur pour les prestations de services de télécommunication

FINANCES

7. Budget primitif Ville - reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022
8. Budget Ville de l'exercice 2023
9. Taux de fiscalité 2023

DEVELOPPEMENT DURABLE

10. Convention d'assistance de maîtrise foncière
11. Rapports annuels 2021 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par m2A et le SIVOM

ENFANCE ET SPORT

12. Mise à disposition à titre gracieux du Hangar au groupe BK
13. Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Kingersheim, l'Aide Sociale à l'Enfance et l'association LED
14. Signature d'un bail locatif pour l'implantation de l'école Montessori Mulhouse à l'ancienne école maternelle Croix-Marie
15. Attribution de subventions pour des voyage scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim

SERVICES TECHNIQUES

16. Convention de prestation de services avec Mulhouse Alsace Agglomération pour l'exercice de la compétence eau

RESSOURCES HUMAINES

17. Tableau des effectifs
18. Contrat d'assurance statutaire 2024-2027
19. Recrutement de personnel saisonnier

DIVERS



20. Rapports de la municipalité
21. Divers et communication

Liste des membres présents

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Madame Valérie GERRER	1ère Adjointe au Maire	
Monsieur Alain WINCKELMULLER	2 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Sandrine ACKERMANN-BAUMS	3 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Michel CHÉRAY	4 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Dorothée DUMORTIER	5 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Christian BROMBACHER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Myrna JACQUIN	7 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Arnaud ROLLIN	8 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Nathalie BOESCH	9 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Gilles BRETZNER	Conseiller municipal	
Madame Céline NAMUR	Conseillère municipale	
Monsieur Nabil OUROUH	Conseiller municipal	Proc. à Alain WINCKELMULLER
Madame Silvia RAMUNDI	Conseillère municipale	
Monsieur Francis GATTESCO	Conseiller municipal	
Madame Hélène LEIB	Conseillère municipale	Proc. à Sandrine ACKERMANN-BAUMS (point 1 à 7)
Monsieur Daniel WEBER	Conseiller municipal	Proc. à Francis GATTESCO
Madame Caroline MAYORAL	Conseillère municipale	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Patrick UNTEREINER	Conseiller municipal	
Madame Claudia FRITTOLINI	Conseillère municipale	
Monsieur Frédéric WALD	Conseiller municipal	
Madame Emilie HAMMERER	Conseillère municipale	Proc. à Claudia FRITTOLINI
Monsieur Denis BRAND	Conseiller municipal	
Madame Corine LITZLER	Conseillère municipale	Proc. à Dorothée DUMORTIER
Monsieur Thomas GACOIN	Conseiller municipal	
Madame Giulia ACHA	Conseillère municipale	Absente point 1 à 3
Monsieur Luca QUARTUCCI	Conseiller municipal	Proc. à Laurent RICHE
Madame Caroline REITH	Conseillère municipale	Proc. à Valérie GERRER
Monsieur Pascal HEYER	Conseiller municipal	
Monsieur Laurent ROTH	Conseiller municipal	
Madame Carmen BACANY	Conseillère municipale	
Monsieur Philippe LARGER	Conseiller municipal	
Monsieur Fadi HACHEM	Conseiller municipal	

Signature du PV de la séance du 14 mars 2023

NOM - Prénom	Qualité	Signature
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Monsieur Jean-Michel RIMBERT	Secrétaire de séance	

Mis en ligne le 25 mai 2023